Document d'analyse

n° 03

FR

La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

2020

Table des matières

	Points
Remarque concernant la pandémie de COVID-19	
Synthèse	I - VII
1. Introduction	01 - 05
2. Étendue de l'analyse et approche suivie	06 - 07
3. La stratégie d'investissement étatique de la Chine	08 - 28
Description de la stratégie de positionnement de la Chine sur la scène internationale	08 - 16
Vue d'ensemble des investissements chinois dans l'UE	17 - 28
Restrictions concernant les investissements étrangers dans l'UE	18 - 20
Volume des investissements chinois dans l'UE	21 - 26
Secteurs d'investissement	27 - 28
4. Inventaire, par la Cour des comptes européenne, des risques et des perspectives pour l'UE	29 - 32
5. La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine	33 - 67
Dispositions de l'UE en matière de gouvernance	33 - 35
Réponse institutionnelle de l'UE	36 - 56
Processus d'élaboration des principaux documents stratégiques	36 - 43
Alignement de la réponse sur les risques et les perspectives pour l'UE	44 - 46
Mise en œuvre de la stratégie	47 - 51
Suivi, établissement de rapports et évaluation de la stratégie	52 - 56
Réponse des États membres	57 - 67
6. Observations finales et défis à relever	68 - 83

Annexes

Annexe I – Groupe d'experts

Annexe II – Définition, objectifs, investissements et financement de la BRI

Annexe III – Limites des statistiques sur les IDE

Annexe IV – Aperçu des investissements chinois dans l'UE: IDE (stocks)

Annexe V – Aperçu des investissements chinois dans l'UE: participation étrangère

Annexe VI – Inventaire, par la Cour des comptes européenne, des risques et des perspectives que présente la stratégie d'investissement chinoise pour l'UE

Annexe VII – Actions résultant de la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine

Annexe VIII – Volets de la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine et alignement sur les risques et les perspectives correspondants

Acronymes et abréviations

Glossaire

Équipe de la Cour

Remarque concernant la pandémie de COVID-19

Nos travaux d'analyse ont été achevés avant la flambée de COVID-19, et le présent rapport ne tient donc pas compte d'éventuels développements politiques ou d'autres changements qui seraient intervenus en réaction à la pandémie.

À propos du document:

Depuis les années 1980, la Chine met en œuvre une «stratégie d'investissement étatique» favorisant une économie forte, axée sur l'exportation. Nous avons examiné la réponse de l'UE à cette stratégie.

Notre analyse a montré qu'il était difficile d'obtenir des données complètes et actualisées et, par conséquent, d'avoir une vue d'ensemble des investissements relevant de la stratégie d'investissement de la Chine dans l'UE. Par ailleurs, nous n'avons rencontré aucune analyse exhaustive formalisée des risques et des perspectives pour l'UE. Il s'agira désormais d'améliorer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie UE-Chine, ainsi que la communication d'informations à ce sujet. Il faudra également coordonner la réponse des institutions et des États membres de l'UE en les incitant à échanger des informations sur la coopération UE-Chine.

Synthèse

I Au cours des deux dernières décennies, la Chine s'est imposée en tant qu'acteur économique de poids sur la scène internationale. Depuis les années 1980, elle met en œuvre une «stratégie d'investissement étatique» favorisant une économie forte, axée sur l'exportation. L'initiative «Une ceinture, une route», ainsi que «Made in China 2025», sont les principales stratégies d'investissement chinoises en faveur de la croissance économique. Elles visent à accroître l'influence de la Chine à l'étranger, notamment dans l'UE et ses différents États membres.

II Nous avons jugé opportun de procéder, en notre qualité d'auditeur externe, à cette analyse de la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine, une stratégie qui pose problème à l'UE en raison de l'importance croissante de ce pays en tant qu'acteur économique. Les entreprises d'État bénéficiant de financements publics chinois, notamment, font partie de cette stratégie d'investissement. Conformément à la réglementation de l'Union européenne, si ces subventions étaient accordées par les États membres, elles seraient considérées comme des aides d'État. En raison de cette différence de traitement, il est difficile pour l'UE d'assurer des conditions de concurrence équitables avec la Chine.

III Le présent document n'est pas un rapport d'audit, mais un document d'analyse reposant sur des informations publiques provenant d'études, d'articles et de publications universitaires rassemblés spécialement à cette fin. Il donne une vue d'ensemble de la stratégie d'investissement chinoise et dresse la liste des défis (risques et perspectives) que cette stratégie représente pour l'UE. Nous nous sommes penchés sur la réponse de l'Union européenne à la stratégie d'investissement de la Chine, à savoir sur les initiatives prises par les institutions de l'UE ainsi que sur les réponses apportées par les différents États membres à cette stratégie.

IV Notre analyse a montré qu'il était difficile d'obtenir des données complètes et actualisées et, par conséquent, d'avoir une vue d'ensemble des investissements relevant de la stratégie d'investissement chinoise dans l'UE. Par ailleurs, nous n'avons rencontré aucune analyse exhaustive formalisée des risques et des perspectives pour l'UE. Les actions présentées dans les trois documents stratégiques clés publiés récemment sur les relations UE-Chine couvrent la quasi-totalité des risques et des perspectives, à l'exception de trois risques.

V Tant l'UE que ses États membres exercent des compétences dans des domaines d'action concernés par la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine. Dans des domaines d'action où une approche concertée de l'UE pourrait présenter un avantage, cet exercice partagé des compétences fait intervenir de multiples décideurs (par exemple les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux) dont les points de vue et les approches sont susceptibles de diverger. Il peut dès lors s'avérer difficile de relever rapidement et de façon coordonnée les défis auxquels est confrontée l'UE dans son ensemble.

VI Selon différentes sources, les États membres interagissent souvent de manière bilatérale avec la Chine en suivant leurs propres intérêts nationaux et sans toujours en informer la Commission ou se concerter avec elle, le cas échéant. Dans certains domaines, il est par conséquent difficile pour les institutions et les États membres de l'UE d'apporter une réponse coordonnée.

VII Nous avons mis en évidence une série de défis liés aux risques que nous avons détectés. Nous les avons examinés avec les services de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure et, le cas échéant, nous avons fait état des opinions exprimées par ces derniers. Les défis à relever sont les suivants:

1) fournir des données et des statistiques plus complètes et plus actualisées sur les investissements relevant de la stratégie d'investissement de la Chine dans l'Union européenne, afin de mieux éclairer l'élaboration des politiques de l'UE à l'égard de ce pays;

2) procéder à une analyse formalisée, exhaustive et actualisée des risques et des perspectives pour l'Union européenne, et contribuer ainsi à faire face à toute la série de défis posés par la stratégie d'investissement chinoise;

3) améliorer la mise en œuvre des 74 actions présentées dans la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine, notamment celles qui promeuvent la réciprocité et préviennent les effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE, et faire face aux autres risques;

4) permettre aux décideurs de l'UE de mieux définir la stratégie UE-Chine et d'en assurer un meilleur suivi, grâce à une évaluation préalable des fonds européens nécessaires à la mise en œuvre des actions relevant de la poursuite de cette stratégie, à une affectation de ces financements et à une vue d'ensemble des dépenses connexes;

5) s'assurer que les problèmes posés par la stratégie d'investissement chinoise sont pris en considération en renforçant les dispositifs mis en place à cet égard en matière de mesure des performances, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation;

6) mieux coordonner la réponse des institutions et des États membres de l'UE en les incitant à échanger des informations sur la coopération entre l'UE et la Chine.

1. Introduction

01 Au cours des deux dernières décennies, la Chine s'est imposée en tant qu'**acteur économique de poids** sur la scène internationale, ce qui lui permet de jouer désormais un **rôle géopolitique** important **au niveau mondial** (voir ***figure 1***). L'UE est le principal partenaire commercial de la Chine, qui est quant à elle le deuxième partenaire commercial de l'UE.

Figure 1 – Données démographiques et économiques de certaines entités géopolitiques

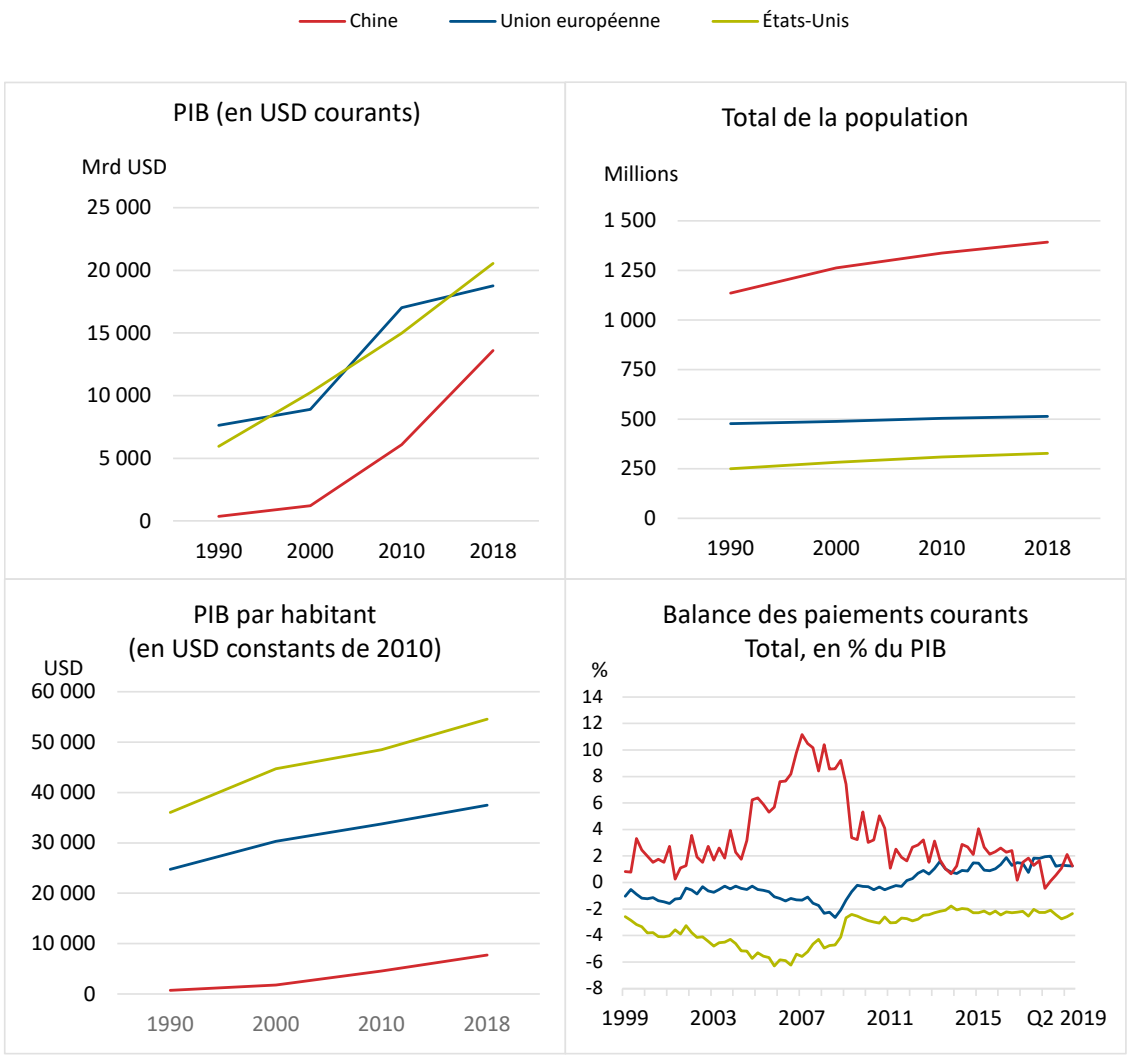

Source: Banque mondiale, «PIB (en $ US courants)», «PIB par habitant (en $ US constants de 2010)», «Population, total», «Balance des paiements courants (% du PIB)», *Indicateurs du développement dans le monde*, Groupe de la Banque mondiale et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), données statistiques.

02 Les politiques économiques et commerciales chinoises sont caractérisées par plusieurs stratégies de développement qui ont permis à la Chine de devenir un acteur mondial sur le plan économique grâce à des **investissements étatiques**. Elles encouragent les entreprises chinoises à investir à l'étranger, en particulier dans des **secteurs stratégiques** (par exemple, les systèmes énergétiques, ferroviaires et de télécommunications), les **entreprises d'État** bénéficiant de financements publics chinois. Cela peut fausser la concurrence, notamment sur le marché intérieur de l'UE, les entreprises d'État chinoises n'étant pas soumises aux règles de l'Union sur les aides d'État. L'UE est déterminée à assurer la mise en place d'un environnement équitable pour ses entreprises en concurrence avec des entreprises chinoises.

03 L'**initiative «Une ceinture, une route»** (ci-après **BRI**, pour Belt and Road Initiative), également appelée «la Ceinture et la Route» ou «nouvelles routes de la soie», est la principale stratégie d'investissement chinoise en faveur de la croissance économique. L'un de ses objectifs est d'accroître l'influence de la Chine à l'étranger, notamment dans l'UE et ses différents États membres. Cette initiative encourage les ambitions géostratégiques d'expansion mondiale de la Chine en soutenant la croissance intérieure, en développant la connectivité régionale et mondiale, en mettant en place des normes chinoises dans des pays moins développés et en facilitant davantage les échanges commerciaux entre les marchés situés le long des nouvelles routes de la soie.

04 La stratégie d'investissement de la Chine a suscité **louanges et critiques** de la part de la communauté internationale. D'une part, les retombées économiques de la stratégie peuvent avoir des effets positifs pour les économies européennes et mondiales, notamment en promouvant la croissance et les emplois. De plus, il a été reconnu que la croissance sans précédent de la Chine et l'efficacité des plans d'éradication de la pauvreté ont permis d'arracher à la misère plus de 850 millions de Chinois, le taux de pauvreté étant passé de 88,3 % en 1981 à 1,9 % en 2013[1]. D'autre part, la dépendance aux investissements chinois dans des secteurs stratégiques, leur concentration dans des secteurs sensibles ou stratégiques importants et la non-réciprocité de l'accès au marché unique européen ont suscité des inquiétudes, notamment au sein de l'Union européenne[2].

---

[1] *China – Systematic country diagnostic: towards a more inclusive and sustainable development*, Groupe de la Banque mondiale, rapport n° 113092-CN, 2017.

[2] Hanemann, T. et Huotari, M., *EU-China FDI: Working towards reciprocity in investment relations*, Rhodium Group et Institut Mercator d'études sur la Chine, MERICS, 17 août 2018.

05 En tant qu'auditeur externe de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne jouit d'une perspective unique sur les politiques, les initiatives et les finances de l'UE. Nous avons jugé opportun de nous pencher sur la réponse de l'UE à la **stratégie d'investissement étatique de la Chine** (la «stratégie d'investissement»), une stratégie qui pose les problèmes exposés plus haut, compte tenu de l'importance économique croissante de la Chine sur la scène internationale. La **réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine** englobe les initiatives prises par les institutions de l'UE ainsi que les mesures adoptées par les différents États membres en réaction à cette stratégie. L'UE a posé comme postulat que son approche par rapport à la Chine devait être réaliste et pragmatique, et lui permettre de préserver et de promouvoir ses intérêts et ses valeurs selon ses principes[3].

[3] Commission européenne, HR/VP, «Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil sur les relations UE-Chine – Une vision stratégique», JOIN(2019) 5 final, Strasbourg, 12 mars 2019, p. 1.

2. Étendue de l'analyse et approche suivie

06 Nous avons examiné la **réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine**, estimant que cette réponse recouvrait les initiatives prises par les institutions de l'UE ainsi que les réactions des différents États membres à cette stratégie. Notre document d'analyse donne une vue d'ensemble de la stratégie d'investissement chinoise et passe en revue les défis (risques et perspectives) que cette stratégie présente pour les institutions et les États membres de l'UE. Nous y décrivons en outre comment les institutions de l'UE:

- ont élaboré la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine;
- ont fait en sorte que cette stratégie permette de relever les défis;
- mettent en œuvre, suivent et évaluent la stratégie, et établissent des rapports à cet égard.

Nous présentons également la réponse des États membres à la stratégie d'investissement de la Chine. Enfin, dans nos observations finales, nous mettons en évidence les principaux défis auxquels l'UE sera confrontée.

07 Le présent document n'est pas un rapport d'audit, mais un document d'**analyse** reposant sur des informations accessibles au public provenant d'études, d'articles et de publications universitaires rassemblés spécialement à cette fin jusqu'en mars 2020. L'analyse s'est également appuyée sur des documents publics des services de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sur des entretiens avec le personnel de ces services, et sur la consultation d'**experts** dans le domaine (voir ***annexe I***).

3. La stratégie d'investissement étatique de la Chine

Description de la stratégie de positionnement de la Chine sur la scène internationale

08 Depuis les années 1980, la Chine a progressé au point de devenir une économie mondiale et elle entend maintenir cette trajectoire de croissance. Sa part dans le produit intérieur brut (PIB) mondial est passée de moins de 3 % en 1980 à 16 % en 2018 (voir ***figure 2***). Le moteur de cette croissance est la ***stratégie «Going global»*** **ou stratégie de positionnement sur la scène internationale**, qui a vu le jour en 1999, deux ans avant l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette stratégie était principalement axée sur l'importation de ressources pétrolières et d'autres matières premières servant à l'économie chinoise à forte intensité de main-d'œuvre, tandis que les produits manufacturés à faible valeur ajoutée (industrie lourde, par exemple fer, acier et machines de base)[4] étaient pour la plupart exportés à travers le monde. En 2018, le Fonds monétaire international (FMI) estimait que, d'ici à 2030, le PIB nominal de la Chine pourrait surpasser celui des États-Unis, ce qui en ferait la première économie mondiale[5].

[4] Organisation de coopération et de développement économiques, «Belt and Road Initiative in the global trade, investment and finance landscape», Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance 2018, OECD Publishing, Paris, 2018, p. 24.

[5] Fonds monétaire international, *People's Republic of China: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; Staff Statement and Statement by the Executive Director for the People's Republic of China*, rapport pays du FMI n° 18/240, juillet 2018, p. 1.

Figure 2 – Part, en pourcentage, du PIB mondial (en dollars courants des États-Unis)

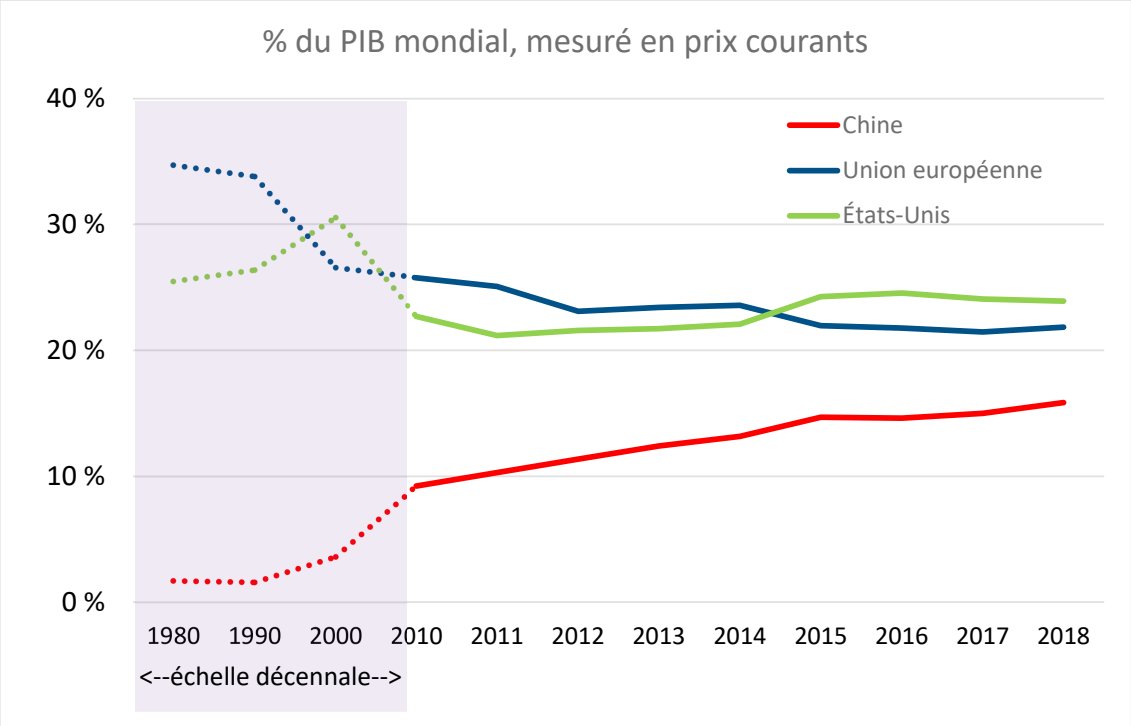

Source: Base de données – Indicateurs de développement dans le monde «PIB (en $ US courants)», Groupe de la Banque mondiale. Dernière mise à jour le 9.4.2020.

09 Jusqu'en 2008, la Chine affichait constamment des **taux élevés de croissance annuelle du PIB**. À la suite de la crise financière de 2008, ces taux ont baissé (voir ***figure 3***), en raison principalement de la réduction des exportations de marchandises à faible valeur ajoutée. La Chine enregistre toujours une importante croissance annuelle. En 2018, le PIB chinois a progressé de 6,6 %, alors que le PIB de l'Union européenne a affiché une progression de 2,0 %[6]. Au cours de la dernière décennie, la stratégie («Going global») de positionnement sur la scène internationale a opéré un tournant vers une économie davantage axée sur la production de biens à forte valeur ajoutée, avec une expansion des infrastructures favorisant les échanges commerciaux aux niveaux régional et international.

[6] Banque mondiale, «Croissance du PIB (% annuel)», Indicateurs de développement dans le monde, Groupe de la Banque mondiale.

Figure 3 – Croissance du PIB, exprimée en variations du pourcentage annuel de 2001 à 2018

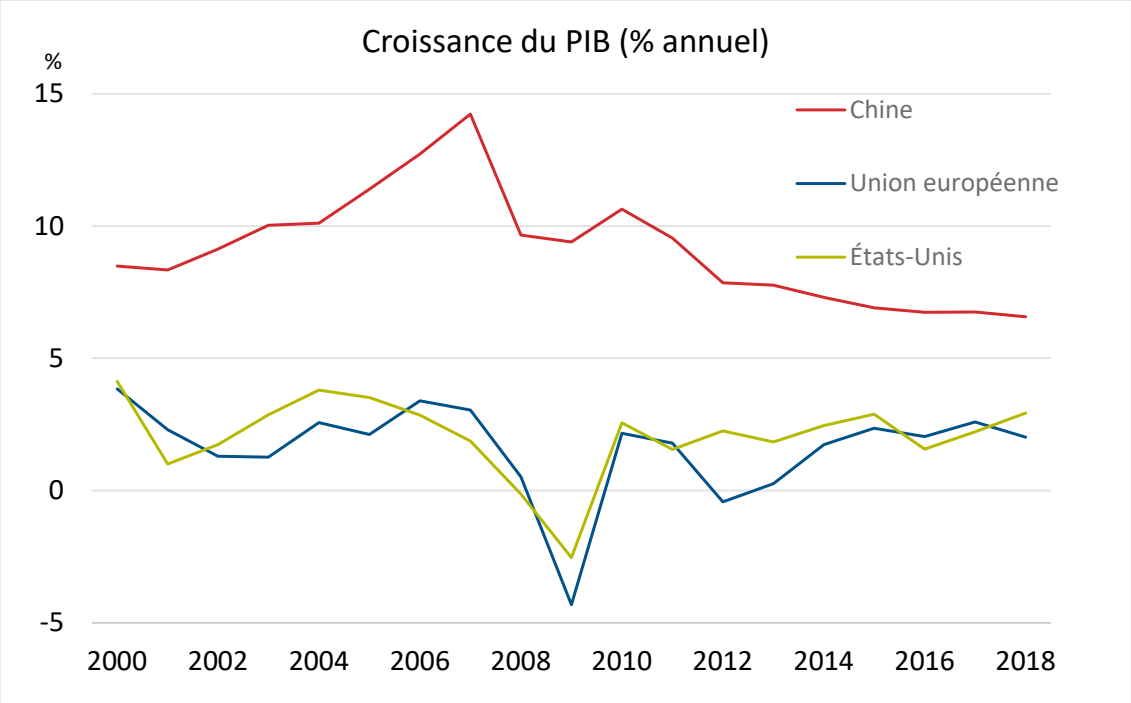

Source: Banque mondiale, «Croissance du PIB (% annuel)», Indicateurs de développement dans le monde, *Groupe de la Banque mondiale*.

10 La Chine a élaboré deux grandes stratégies pour continuer à gagner en compétitivité au niveau mondial: **l'initiative «Une ceinture, une route»**, une stratégie de connectivité lancée en 2013, et la stratégie industrielle **«Made in China 2025»**, lancée en 2015. Ces initiatives font partie de la **stratégie d'investissement étatique de la Chine**, qui soutient les entreprises publiques et privées chinoises et les encourage financièrement à investir dans des secteurs stratégiques à l'étranger.

11 Au cours de la dernière décennie, la Chine s'est investie davantage dans le domaine de la connectivité grâce à l'initiative «Une ceinture, une route» (BRI), une **stratégie globale à long terme** composée d'une multitude de projets d'investissement axés principalement sur la construction d'infrastructures de transport et d'énergie, l'intensification des échanges commerciaux et le développement des réseaux numériques. Les investissements dans l'économie numérique et le développement innovant sont des volets prioritaires de l'initiative «Une ceinture, une route»[7].

[7] «Xi Jinping Chairs and Addresses the Leaders' Roundtable of the Second Belt and Road Forum for International Cooperation», *The Second Belt and Road Forum for International*

12 En 2013, pour stimuler la croissance économique régionale, la Chine a lancé la BRI telle que nous la connaissons aujourd'hui, à savoir la **ceinture économique de la route de la soie** et la **route maritime de la soie**. La ***figure 4*** montre l'expansion géographique de la BRI le long de «couloirs économiques», des zones géographiques précises situées dans les pays traversés par l'initiative, qui permettent d'atteindre plus de 64 économies et représentent plus d'un tiers du PIB mondial et plus de la moitié de la population mondiale[8]. Cette initiative a gagné en importance ces dernières années, ce qui a conduit le Parti communiste chinois à l'intégrer dans ses statuts en 2017 et à assurer un financement continu des projets relevant de l'initiative[9].

Cooperation, 28 avril 2019; Eder, Arcesati, Mardell, *Networking the Belt and Road – The future is digital*, Institut Mercator d'études sur la Chine, MERICS, 28 août 2019.

[8] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Belt and Road Initiative in the global trade, investment and finance landscape*, Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance 2018, Éditions OCDE, Paris, 2018, p. 9.

[9] Eder, T., *Mapping the Belt and Road Initiative – This is where we stand*, Institut Mercator d'études sur la Chine, MERICS, 7 juin 2018.

Figure 4 – Initiative «Une ceinture, une route»: les six couloirs économiques

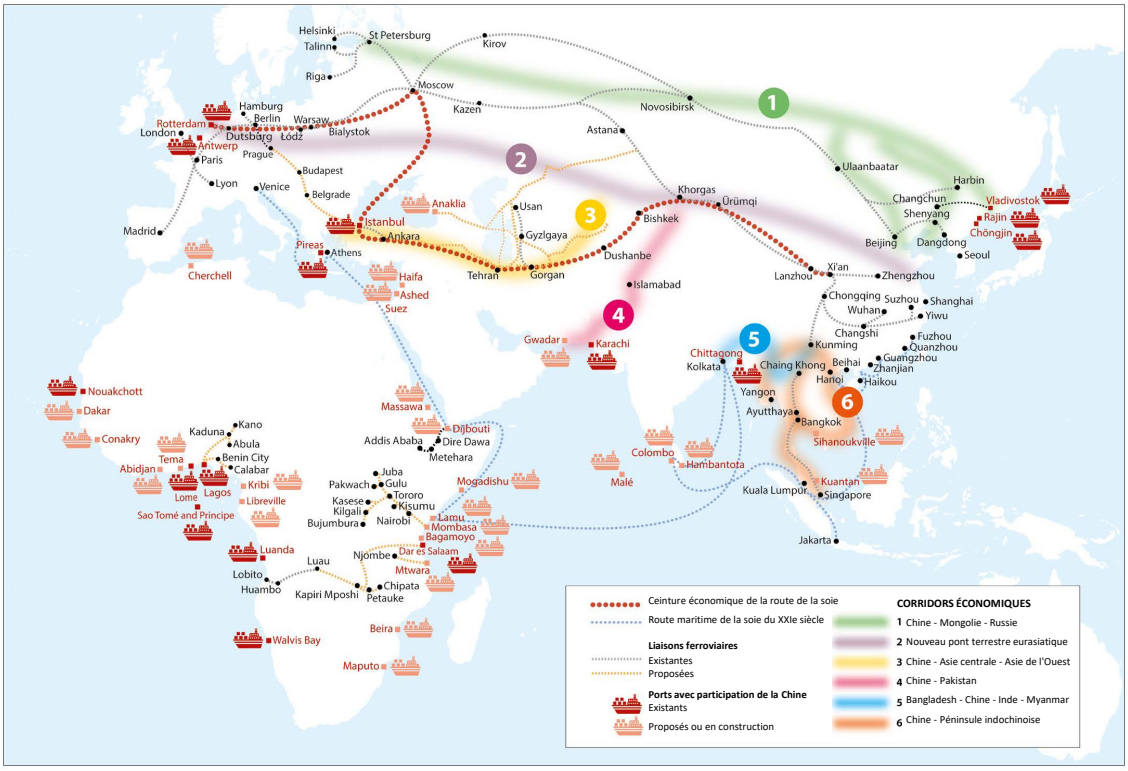

Remarque: La BRI englobe également l'Amérique latine[10].

Source: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Belt and Road Initiative in the global trade, investment and finance landscape*, Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance 2018, Éditions OCDE, Paris, 2018, p. 11.

13 L'*encadré 1* donne un exemple d'investissements chinois dans les infrastructures pour l'un des six couloirs économiques.

10 Teufel Dreyer, J., *The Belt, the Road, and Latin America*, Foreign Policy Research Institute, juin 2019.

Encadré 1

Exemple d'investissements chinois dans des infrastructures le long du nouveau couloir du pont terrestre eurasiatique

En 2018, **la route** à deux voies, longue de 305 km, **qui relie Khorgos à Almaty** le long du nouveau couloir du pont terrestre eurasiatique a été transformée en une route à quatre voies. Elle relie Khorgos, une ville frontalière chinoise, à la ville d'Almaty au Kazakhstan, l'un des principaux centres économiques d'Asie centrale. Elle a permis de réduire de 40 % les temps de trajet entre les deux villes et d'abaisser les coûts de transport de 0,26 à 0,24 dollar des États-Unis par véhicule-kilomètre[11].

14 Les investissements chinois réalisés au titre de la BRI, depuis son lancement en 2013 jusqu'à son achèvement prévu en 2049, devraient **osciller**, selon les estimations, **entre 1 000 milliards et 8 000 milliards de dollars des États-Unis**[12]. **Cette large fourchette témoigne du peu de données disponibles sur l'ampleur et la portée de l'initiative.** L'***annexe II*** donne une vue d'ensemble de la définition, des objectifs, des investissements et du financement de la BRI.

15 En ce qui concerne les investissements chinois dans l'UE, il n'est pas toujours possible de relier ces projets à la BRI. **Aucun inventaire des projets officiels menés dans le cadre de cette initiative** ou des contributions versées par les États membres aux institutions financières prenant part à l'initiative, telles que la Banque asiatique de développement (BAD) et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII), n'est accessible au public. Les projets relevant de la BRI sont principalement financés par des entreprises d'État chinoises, dont des banques stratégiques et des banques commerciales publiques (voir ***figure 12*** à l'***annexe II***), qui bénéficient de financements publics chinois. Conformément à la réglementation de l'Union européenne, si elles étaient accordées par un État membre, ces subventions seraient considérées comme des aides d'État. Cette différence de traitement peut fausser la concurrence sur le marché intérieur de l'UE et complique la mise en place de

[11] *Belt and Road Economics Opportunities and Risks of Transport Corridors*, p. 50-51, Groupe de la Banque mondiale, juin 2019.

[12] Hillman, J., *How Big is China's Belt and Road?*, Center for Strategic and International Studies, avril 2018.

conditions de concurrence équitables entre la Chine et l'UE[13]. Les services de la Commission et le SEAE ont fait remarquer qu'en juin 2020, soit après la période couverte par nos travaux d'analyse, un livre blanc sur les subventions étrangères dans le marché unique avait été publié pour tenter de remédier en partie à ce problème[14]. Par ailleurs, les normes environnementales, sociales et de gouvernance risquent de ne pas être suffisamment respectées[15] lors de la mise en œuvre de ces projets. **La BRI est une initiative complexe en constante évolution, ce qui en fait une «cible mouvante» pour les décideurs politiques de l'UE.**

16 Introduite en 2015 en tant que politique décennale, la stratégie industrielle «Made in China 2025» (MIC 2025) a représenté un tournant vers une économie axée davantage sur les secteurs à forte valeur ajoutée, sur la consommation intérieure et sur les exportations. Elle témoigne de l'ambition de la Chine de devenir une puissance technologique mondiale. Bien qu'il soit difficile de chiffrer le coût de cette stratégie en raison de la diversité des instruments financiers employés, l'Institut Mercator d'études sur la Chine (MERICS) rapporte l'existence de plus de 1 800 fonds publics d'investissement industriel ayant un lien avec MIC 2025, pour un montant global de quelque 3 000 milliards de yuans renminbi[16] (390 milliards d'euros).

Vue d'ensemble des investissements chinois dans l'UE

17 Le nombre limité d'informations accessibles au public (voir points ***15*** et ***16***) ne nous permet pas de dresser un tableau précis des investissements chinois effectués dans l'UE au titre de la stratégie d'investissement étatique chinoise (c'est-à-dire, avec la BRI et MIC 2015). Par conséquent, nous nous sommes fondés sur les données concernant l'ensemble des investissements chinois dans l'UE pour réaliser une analyse de haut niveau. Nous avons passé en revue la totalité des **investissements directs**

---

[13] Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine, *The Road Less Travelled: European Involvement in China's Belt and Road Initiative*, 2020, p. 2.

[14] Commission européenne, «Livre blanc relatif à l'établissement de conditions de concurrence égales pour tous en ce qui concerne les subventions étrangères», Bruxelles, 17.6.2020, COM(2020) 253 final.

[15] *Belt and Road Economics – Opportunities and Risks of Transport Corridors*, p. 111-112, Groupe de la Banque mondiale.

[16] Zenglein, M. J. et Holzmann, A., *Evolving Made In China 2025: China's industrial policy in the quest for global tech leadership*, Institut Mercator d'études sur la Chine, MERICS, 4 juillet 2019, p. 12.

étrangers (IDE) (voir ***encadré 2***) effectués par la Chine (Hong Kong compris) dans l'UE ces dernières années.

Encadré 2

L'investissement direct étranger (IDE)

L'IDE (ou IDI, pour «investissement direct international») est défini par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme étant «une catégorie d'investissement motivé par la volonté d'une entreprise résidente d'une économie d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise qui est résidente d'une autre économie.

[…] L'existence de cette relation est établie dès lors qu'un investisseur résident d'une économie possède, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote d'une entreprise résidente d'une autre économie.»

Les positions (stocks) d'IDE sont la valeur des investissements détenus à la fin d'une année; elles représentent l'accumulation des IDE nets obtenus au cours des années précédentes. Quant aux transactions (flux) d'IDE, elles mesurent la valeur des transactions d'investissement au cours de cette même année.

Restrictions concernant les investissements étrangers dans l'UE

18 **L'indice de restrictivité de l'OCDE de la réglementation en matière d'IDE** mesure les restrictions légales applicables à l'investissement direct étranger dans de nombreux pays, notamment dans l'ensemble des pays de l'OCDE et du G20. Cet indice couvre quatre grands types de restrictions: seuils autorisés pour les participations étrangères, mécanismes de filtrage ou d'approbation, restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés et restrictions à l'exploitation (c'est-à-dire, afférentes à l'ouverture de succursales et au rapatriement de capitaux ou à la propriété foncière).

19 La ***figure 5*** montre le degré de restrictivité des États membres de l'UE et d'autres pays sélectionnés (y compris de la Chine) par rapport aux investissements étrangers. Bien que l'UE présente des degrés de restrictivité divers, son régime d'investissement est globalement très ouvert, avec peu de restrictions en comparaison avec le reste du monde. Elle considère, en effet, que les investissements étrangers sont une source de croissance et d'emplois, qui relient ses entreprises aux chaînes de valeur mondiales.

L'UE est la première destination d'IDE dans le monde. En 2017, elle représentait plus d'un tiers (35 %) des stocks mondiaux d'investissements entrants[17].

Figure 5 – Indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation de l'IDE, 2018

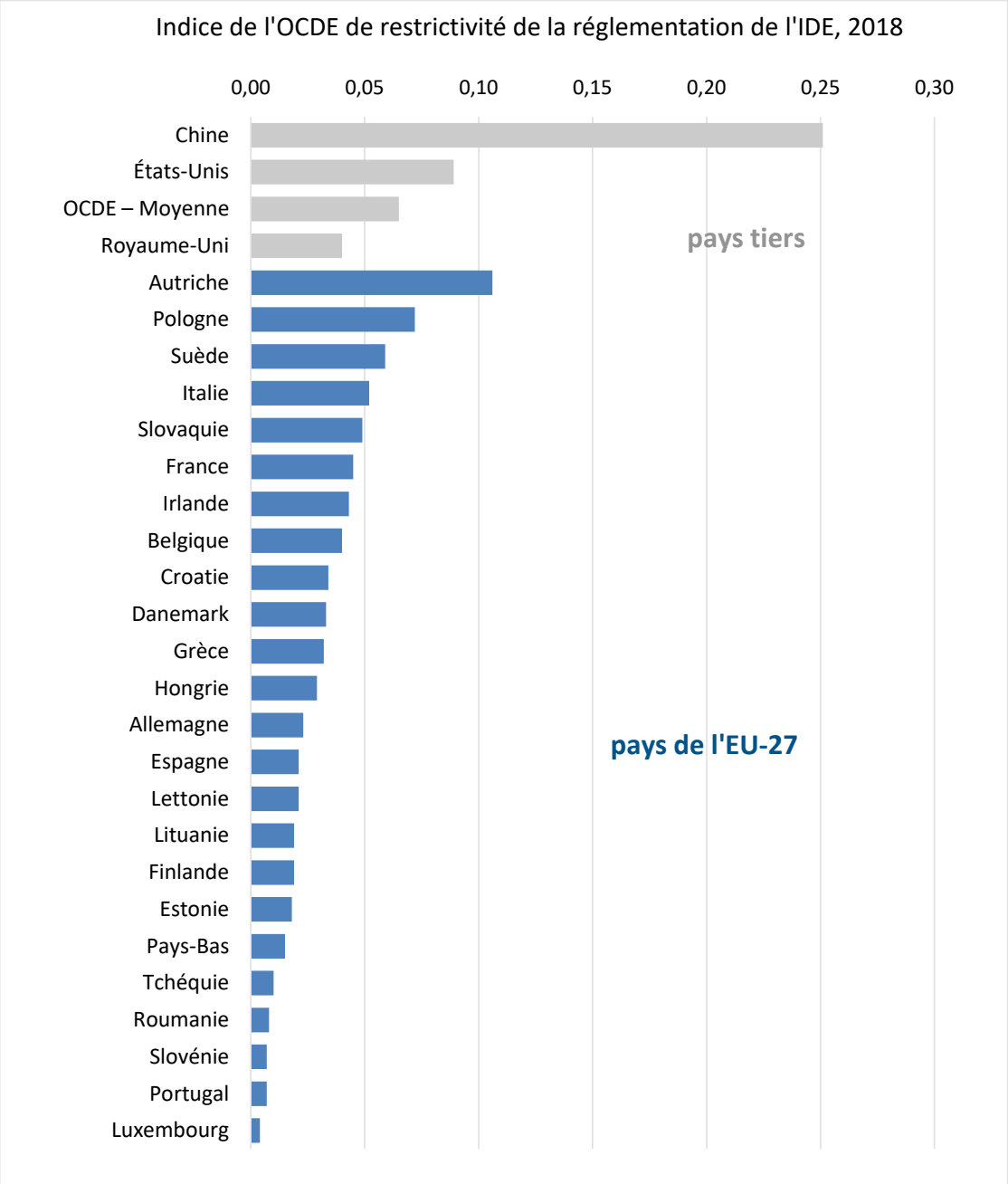

Remarque: Une valeur égale à 0 indique que le pays est ouvert. Une valeur égale à 1 indique que le pays est fermé. Plus la valeur est proche de 1, plus un pays est considéré comme étant fermé.

Source: «Indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation de l'IDE, dernière année», *OCDE. Stat*.

[17] Eurostat, *World direct investment patterns*, juillet 2018.

20 La Chine est moins ouverte aux investissements que l'UE. Son régime en matière d'investissements étrangers, avec ses «**listes négatives**», limite l'accès des investisseurs étrangers au marché chinois dans plusieurs secteurs, y compris ceux qui sont définis comme étant des secteurs technologiques clés dans la *stratégie MIC 2025*[18]. Le Centre commun de recherche de la Commission (JRC) signale que dans certains secteurs, les entreprises européennes sont obligées de former des coentreprises avec des sociétés chinoises et de procéder à des transferts de technologies. En ce qui concerne les conditions postérieures à l'entrée, le cadre juridique chinois et l'accès inégal au marché chinois, ainsi que les financements publics, défavorisent les entreprises européennes par rapport à leurs homologues chinoises[19]. Le ***tableau 1*** présente une comparaison des restrictions sectorielles appliquées aux investissements étrangers, en Chine et dans l'UE.

Tableau 1 – Comparaison des restrictions sectorielles appliquées aux investissements étrangers, en Chine et dans l'UE

Secteurs	*Régime d'investissement chinois par rapport aux investisseurs de l'UE*	*Régime d'investissement de l'UE par rapport aux investisseurs chinois*
Prospection et exploitation de pétrole et de gaz naturel	*Coentreprise uniquement*	*Aucune restriction*
Impression de publications	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Construction automobile	*Maximum 50 %*	*Aucune restriction*
Réparation, conception et fabrication de navires	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Conception et production d'aéronefs	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Production d'émissions télédiffusées par satellite	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Centrales nucléaires	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*

[18] *European Business in China Position Paper 2019/2020*, document de synthèse du groupe de travail «Investissements», Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine, 29 septembre 2019, p. 99.

[19] Preziosi, N., et al., (dir.) Dias et al., *China – Challenges and Prospects from an Industrial and Innovation Powerhouse*, Centre commun de recherche, Office des publications, Luxembourg, 2020.

Secteurs	*Régime d'investissement chinois par rapport aux investisseurs de l'UE*	*Régime d'investissement de l'UE par rapport aux investisseurs chinois*
Construction et exploitation des réseaux électriques	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Construction et exploitation des réseaux ferroviaires	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Construction et exploitation des aéroports civils	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Entreprises de télécommunications	*Minorité uniquement*	*Aucune restriction*
Banques	*Maximum 20 %*	*Aucune restriction*
Compagnies d'assurances	*Maximum 50 %*	*Aucune restriction*

Source: Sur la base de Holslag J., *The Silk Road Trap*, Medford, Polity Press, 2019. Les restrictions chinoises appliquées aux investissements étrangers étant régulièrement mises à jour, les informations figurant dans ce tableau peuvent être modifiées en conséquence.

Volume des investissements chinois dans l'UE

21 L'UE surveille les investissements en provenance de pays tiers (y compris la Chine) en s'appuyant sur différentes sources, les principales étant les **statistiques officielles** établies par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), ainsi que les données sur les investissements provenant de sources privées (par exemple, la **base de données CE-JRC sur les participations étrangères** de la Commission européenne), compilées par la direction générale du commerce (DG TRADE) de la Commission européenne et par le JRC. La DG TRADE s'appuie également sur les données fournies dans l'outil *EU-China Investment Monitor* mis au point par Rhodium Group.

22 Eurostat publie des données sur les stocks et les flux d'IDE à destination et en provenance des États membres de l'UE. Ces données reposent sur les déclarations de ces États membres et sur celles des offices statistiques des pays tiers[20]. Les statistiques relatives aux IDE **ne reflètent pas la situation du moment**, car elles sont publiées entre 12 et 24 mois après l'année concernée. De plus, elles sont **fragmentées** et **incomplètes**. Il est donc difficile d'obtenir une vue d'ensemble de la situation. À titre d'exemple, elles indiquent uniquement l'**origine** (la résidence) **de l'investisseur immédiat** et ne tiennent pas compte de chaînes d'investissement plus longues telles que les investissements acheminés dans un autre pays par l'intermédiaire d'une entité ad hoc (pour des raisons fiscales, notamment). L'***annexe III*** donne un aperçu des limites de la couverture des statistiques relatives aux IDE. Par ailleurs, la **méthode utilisée par le ministère chinois du commerce (MOFCOM) pour établir les statistiques publiées sur les investissements** pose question[21].

23 Notre analyse des statistiques d'Eurostat révèle que les investissements chinois dans l'Union européenne ont augmenté, mais qu'ils restent relativement faibles. En 1995, seuls 0,3 % des IDE réalisés dans l'UE étaient détenus par des investisseurs chinois. La ***figure 6*** illustre l'augmentation, en 1995, 2005 et 2015, de la part de la Chine dans le volume total des IDE effectués dans l'UE. **Fin 2018, cette proportion avait atteint 3 %[22]. En d'autres termes, les (stocks d')IDE chinois dans l'UE représentaient 202 milliards d'euros.** Les centres financiers dont le régime fiscal est favorable peuvent attirer des niveaux élevés d'IDE[23]. Le Luxembourg, suivi des Pays-Bas, est ainsi le **principal destinataire des investissements chinois dans l'UE** (82,5 milliards d'euros). L'***annexe IV*** donne une vue d'ensemble des IDE chinois dans l'UE.

[20] Eurostat, base de données, Commission européenne, 2020.

[21] Freeman, D., «China's Outward Direct Investment in the EU: Challenges of Rapid Change», *EU-China Observer*, 2015.

[22] Eurostat, stocks d'investissements directs étrangers à la fin de 2018, mars 2020.

[23] *The Rise of Phantom Investments*, FMI, septembre 2019.

Figure 6 – Augmentation de la part totale d'IDE chinois (stocks) dans l'UE en 1995, 2005 et 2015

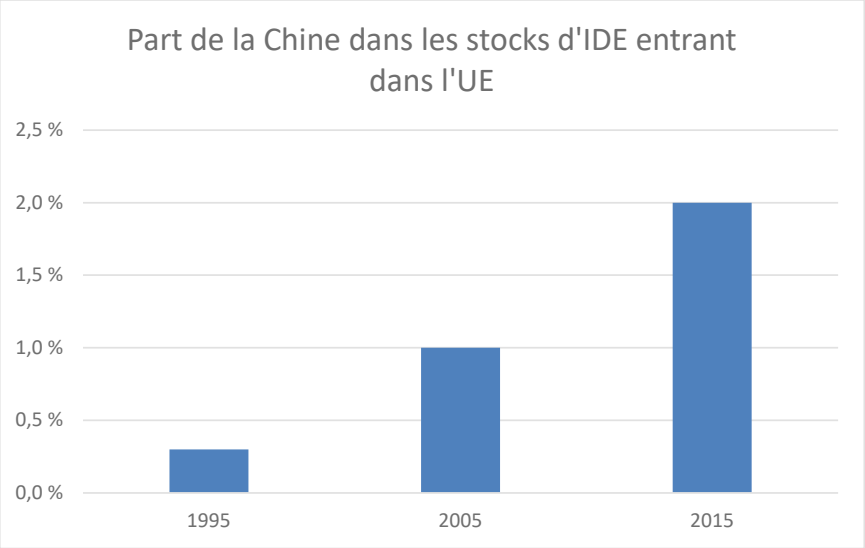

Source: Commission européenne, « Commission staff working document accompanying the document Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing a framework for screening of foreign direct investments into the European Union», SWD(2017)/0297 final – 2017/0224 (COD), Bruxelles, 13 septembre 2017.

24 En réponse aux limites des statistiques officielles sur les IDE, la Commission (DG TRADE) a créé une nouvelle base de données non accessible au public, la «base de données CE-JRC sur les participations étrangères», en s'appuyant sur les **données d'entreprises** (par exemple les bilans des différentes sociétés) provenant de sources telles que les bases de données Orbis et Zephyr[24]. Cette base de données CE-JRC rassemble des informations sur les participations étrangères à hauteur de plus de 50 % du capital des entreprises non cotées en bourse et sur la participation du principal ou des principaux actionnaire(s) des entreprises cotées en bourse. Elle peut servir à identifier le propriétaire ultime de l'investissement et permet une classification des secteurs plus détaillée que les statistiques sur les IDE. À l'instar des statistiques relatives aux IDE, qui connaissent des problèmes d'exhaustivité, cette base de données n'inclut pas les petites entreprises qui sont dispensées de publier leurs bilans et, de manière générale, elle ne couvre pas les crédits-baux financiers.

[24] Document de travail des services de la Commission, SWD(2019) 108 final.

25 Selon la **base de données CE-JRC sur les participations étrangères**, le montant total des actifs, y compris des IDE, contrôlés par des investisseurs chinois à la fin de 2017 s'élevait à 2 114 milliards d'euros. Cela représente 0,89 % de la valeur de l'ensemble des entreprises de l'UE, et 0,18 % de leur nombre total. D'après la base de données CE-JRC sur les participations étrangères, le Royaume-Uni est le principal pays destinataire des investissements chinois, avec un actif total de 1 772 milliards d'euros. L'***annexe V*** présente un aperçu des participations étrangères dans les entreprises de l'UE contrôlées par des investisseurs chinois.

26 La ***figure 7*** montre l'évolution dans le temps des transactions (flux) d'IDE chinois et, en particulier, **l'importance des investissements réalisés par les entreprises d'État** par rapport aux investissements des entreprises privées. L'ampleur du secteur public est une caractéristique de l'économie chinoise.

Figure 7 – Les IDE chinois dans l'UE au cours de la période 2000–2019

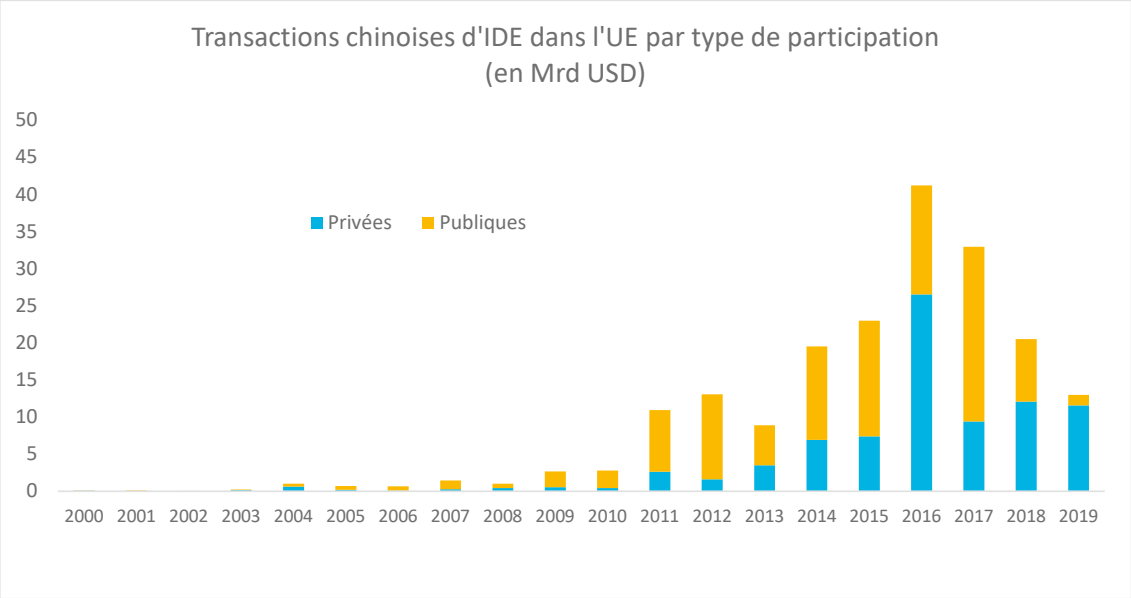

Source: Rhodium Group, 2020.

Secteurs d'investissement

27 De 2000 à 2019, les IDE chinois étaient concentrés dans des **domaines stratégiquement importants**[25], tels que **les transports et les infrastructures** (29,1 %), **les technologies de l'information et de la communication (TIC)** (12,4 %) et **l'énergie** (10,1 %), ainsi que **l'automobile** (14,1 %), **l'immobilier et l'industrie hôtelière** (11,2 %). La ***figure 8*** montre la répartition par secteur des IDE chinois depuis 2000.

Figure 8 – IDE réalisés dans l'UE par des investisseurs publics chinois, par secteur, de 2000 à 2019

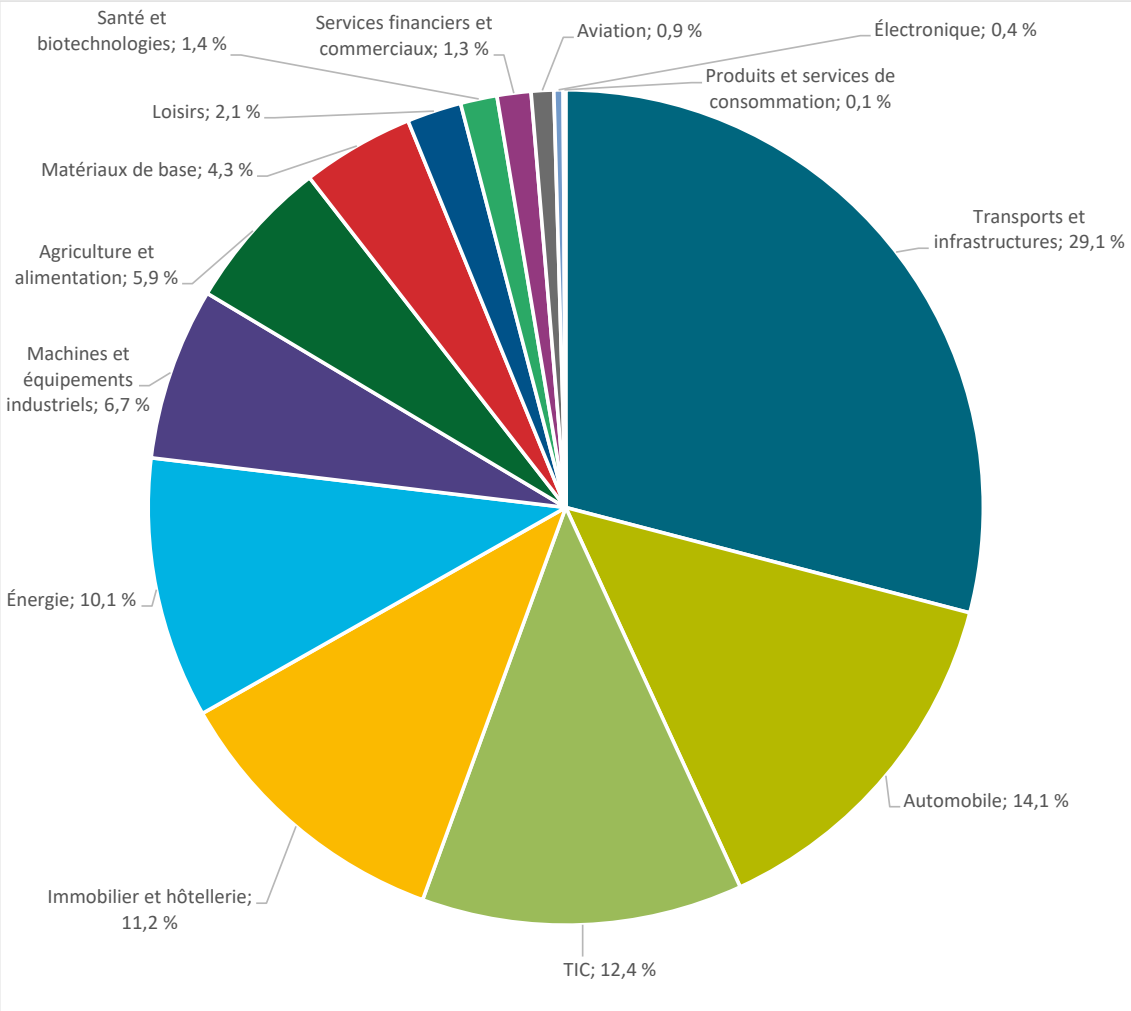

Source: Rhodium Group, 2020.

[25] Les secteurs stratégiques et les actifs sont ceux indiqués dans la communication de la Commission européenne intitulée «Accueillir les investissements directs étrangers tout en protégeant les intérêts essentiels», COM(217) 494 final, Bruxelles, 13.9.2017.

28 Voici quelques exemples d'**acquisitions majeures réalisées par des investisseurs chinois dans l'UE**:

- 2012: Energias de Portugal, pour 3,5 milliards de dollars des États-Unis. Compagnie d'électricité d'utilité publique, Portugal;
- 2014: CDP Reti pour 2,8 milliards de dollars des États-Unis. Société de participation, services publics, Italie.
- 2015: Pirelli, pour 7,7 milliards de dollars des États-Unis. Équipements et composantes automobiles, Italie;
- 2017: Logicor, pour 14 milliards de dollars des États-Unis. Services de transport et logistique, Royaume-Uni[26].

[26] Rhodium Group, *Cross Border Monitor (CBM)*, «People's Republic of China < > *European Union Direct Investment*», mise à jour au 1er trimestre de 2019: version publique, 2019.

4. Inventaire, par la Cour des comptes européenne, des risques et des perspectives pour l'UE

29 Lorsqu'ils conçoivent, élaborent et mettent en œuvre les documents stratégiques sur les relations entre l'UE et la Chine et, plus particulièrement, sur les défis posés par la stratégie d'investissement chinoise, les services de la Commission et le SEAE répertorient et évaluent les risques et les perspectives y afférents. D'après ces services, cette évaluation continue repose sur des informations provenant de sources diverses, y compris d'autres services de l'UE, des États membres, des pays tiers et des experts travaillant dans différents domaines stratégiques. Cependant, nous n'avons rencontré aucune **analyse exhaustive formalisée des risques et des perspectives** que présente la stratégie d'investissement chinoise **pour l'UE**.

30 Dans le cadre de notre analyse, nous avons donc procédé nous-mêmes à l'inventaire des risques et des perspectives liés à la stratégie d'investissement de la Chine, sur la base d'informations mises à la disposition du public et de consultations avec des experts. Nous appuyant sur un cadre international de gestion des risques[27], nous nous sommes penchés sur **les risques et les perspectives et les avons classés par types**, comme indiqué ci-dessous. Voir l'***annexe VI*** pour une description plus détaillée de ces risques/perspectives et de leurs sources. Ces risques et perspectives concernent les relations de l'UE avec la Chine, mais ils peuvent également s'appliquer à ses relations avec d'autres pays. Certains peuvent avoir une incidence directe sur l'UE, tandis que d'autres peuvent influer sur les politiques de l'Union dans des pays tiers.

31 Le ***tableau 2*** présente la liste des risques dressée par la Cour des comptes européenne. Plus de la moitié des **risques** sont de nature politique ou économique. Il existe également des risques de nature sociale, technologique, juridique et environnementale. Les 18 risques dont il est question dans le présent document ne constituent pas une liste exhaustive et ne revêtent pas tous le même poids, certains d'entre eux représentant une menace plus sérieuse que d'autres pour l'UE. Ils sont présentés dans l'***encadré 3***.

[27] «Integrating with Strategy and Performance», *Enterprise Risk Management*, Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), juin 2017.

Tableau 2 – Risques que la stratégie d'investissement chinoise fait peser sur l'UE

Type	N°	Aperçu des risques
Politique	R.1	Les investissements chinois dans des actifs sensibles/stratégiques en Europe sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité/à l'ordre public.
	R.2	Le fait que des États membres concluent individuellement des protocoles d'accord concernant la coopération dans le cadre de la BRI peut compromettre l'unité de l'UE.
	R.3	Les projets relevant de la BRI peuvent saper le contrôle que les États membres exercent sur les infrastructures nationales stratégiques, ce qui aurait des implications géopolitiques.
	R.4	Les investissements chinois contribuent à développer des infrastructures de connectivité transfrontalière mises à profit par le trafic/la criminalité organisé(e) transnational(e).
Économique	R.5	Absence de réciprocité dans les relations UE-Chine en raison de l'avantage économique déloyal des entreprises chinoises.
	R.6	Manque de coordination entre les programmes infrastructurels de l'UE et de la Chine, ce qui peut donner lieu à des déficits en matière d'infrastructures de connectivité, ou à des situations de concurrence ou de double emploi entre projets d'investissement(*)
	R.7	Les entreprises d'État chinoises financent des dettes impossibles à gérer dans l'UE et dans les pays tiers, ce qui peut entraîner une défaillance et la perte des garanties stratégiques.
	R.8	Le transfert forcé de technologies vers la Chine nuit à la compétitivité à long terme de l'UE.
	R.9	L'UE importe des marchandises en provenance de Chine à des prix inférieurs aux coûts de production.
	R.10	L'UE subit les retombées des chocs défavorables que connaissent ses chaînes d'approvisionnement dont les fournisseurs clés sont chinois.
Social	R.11	Droits du travail et droits sociaux des salariés non respectés par les entreprises chinoises ayant investi à l'étranger
Technique	R.12	La BRI ne respecte pas suffisamment les règles de l'UE en matière de sécurité des données, l'exposant ainsi au risque de cyberattaques.
	R.13	Les infrastructures de transport chinoises ne respectent pas les normes internationales ou celles de l'UE, ce qui réduit les effets positifs de ces dernières.

Type	N°	Aperçu des risques
Juridique	R.14	Les investissements chinois ne respectent pas la réglementation financière de l'UE (par exemple sur le blanchiment d'argent).
	R.15	Des projets d'infrastructure dans l'UE sont attribués de manière irrégulière à des soumissionnaires chinois présentant des offres artificiellement basses.
	R.16	Le calcul des ressources propres de l'Union européenne est compromis par la fraude aux droits de douane et à la TVA lors des importations chinoises.
Environnemental	R.17	Les entreprises chinoises ne respectent pas les normes environnementales ou de gouvernance internationales ou européennes qui promeuvent la durabilité.
	R.18	Les systèmes de santé publique sont touchés par les interconnexions croissantes à l'ère de la mondialisation (y compris les axes de transport chinois le long des nouvelles routes de la soie) qui accélèrent la transmission des maladies.

Remarque(*): Les services de la Commission et le SEAE jugent ce risque peu important compte tenu de la réalité politique et estiment qu'une coordination des infrastructures irait à l'encontre de la politique actuelle de l'UE.

Source: Cour des comptes européenne.

Encadré 3

Exemples de risques que la stratégie d'investissement chinoise fait peser sur l'UE

Endettement excessif dans les pays tiers et perte de garanties stratégiques

Pour mettre en œuvre la BRI, la Chine a prêté des fonds sans tenir suffisamment compte de la durabilité à long terme des projets et sans guère se soucier de la situation budgétaire des emprunteurs, ce qui a favorisé un **niveau d'endettement excessif** dans des pays tiers tels que le Pakistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan, le Sri Lanka, les Maldives et le Monténégro, candidat à l'adhésion à l'UE[28]. Ce risque pourrait se concrétiser dans l'UE si des projets relevant de la BRI donnaient lieu à des financements de ce genre dans les États membres.

[28] Hurley, J., Morris, S. et Portelance, G., *Examining the Debt Implications of the Belt and Road Initiative from a Policy Perspective*, Center for Global Development, note d'orientation CGD n° 121, mars 2018.

En ce qui concerne le risque **R.7**, il est arrivé que des infrastructures revêtant une importance stratégique nationale soient constituées en garantie. Le port international d'Hambantota au Sri Lanka revêt une importance nationale et stratégique. En 2017, le gouvernement sri lankais étant dans l'impossibilité de rembourser le prêt chinois, une emphytéose de 99 ans sur le port a été concédée à China Merchants Port Holdings moyennant paiement de 1,12 milliard de dollars des États-Unis[29].

Propriété intellectuelle et transferts de technologies

S'ils se concrétisaient, nombre de risques répertoriés dans le ***tableau 2*** nuiraient à la réalisation de l'objectif consistant à garantir la réciprocité et des règles du jeu équitables dans les relations UE-Chine. Le risque **R.8** concerne le transfert de technologies par des entreprises européennes vers des entités chinoises. Selon les résultats de l'enquête 2019 sur la confiance des entreprises, publiée par la Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine, 20 % des personnes interrogées ont déclaré se sentir obligées de transférer des technologies pour conserver un accès au marché chinois, en soulignant l'absence de réciprocité dans les relations UE-Chine[30].

Normes environnementales et changement climatique

Le risque **R.17** met l'accent sur le fait que les entreprises chinoises pourraient ne pas respecter les normes environnementales de l'UE. Le «pacte vert pour l'Europe»[31] est une priorité absolue pour la Commission européenne. Il a notamment pour objectif l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Malgré l'annonce en 2019, lors du deuxième forum sur l'initiative «Une ceinture, une route» pour la coopération internationale, d'une «coopération ouverte, verte et non polluante»[32], la BRI poursuit l'exécution de projets de centrales électriques au charbon. L'un de ces projets financés par des prêts chinois devrait voir le jour en Bosnie-Herzégovine[33], un pays potentiellement candidat à l'adhésion à l'UE.

Santé publique

La récente pandémie de COVID-19 a mis en évidence le risque que les interconnexions font peser, à l'ère de la mondialisation, sur les systèmes de santé publique. Ce risque a une incidence sur de nombreux pays à travers le monde. Des études ont montré que les agents pathogènes peuvent désormais voyager plus loin, plus vite et en plus grand nombre qu'auparavant[34]. Compte tenu du fait que la Chine est désormais l'un des principaux pourvoyeurs mondiaux d'infrastructures de transport, le risque **R.18** fait état de la menace que les nouveaux axes de transport mis en place dans le cadre de la BRI peuvent faire peser sur les systèmes de santé publique de l'UE et de son voisinage en l'absence de contrôles et de précautions sanitaires appropriés.

32 Le ***tableau 3*** présente la liste des perspectives dressée par la Cour des comptes européenne. toutes de nature politique ou économique. Nous en donnons des exemples dans l'***encadré 4***.

[29] Ferchen, M. et Perera, A., *Why Unsustainable Chinese Infrastructure Deals Are a Two-Way Street*, Carnegie-Tsinghua Center for Global Policy, juillet 2019; Panda, A., «Sri Lanka Formally Hands Over Hambantota Port to Chinese Firms on 99-Year Lease», *The Diplomat*, décembre 2017.

[30] Enquête 2019 sur la confiance des entreprises, Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine.

[31] «Le pacte vert pour l'Europe», COM/2019/640 final.

[32] Discours liminaire de S.E. Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, lors de la cérémonie d'ouverture du deuxième forum sur l'initiative «Une ceinture, une route» pour la coopération internationale, ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, Pékin, 26 avril 2019.

[33] Mardell, J., «China's Belt and Road Partners Aren't Fools», *Foreign Policy*, mai 2019.

[34] Tatem, A. J., Rogers, D. J., Hay, S. I., «Global Transport Networks and Infectious Disease Spread», *Advances in Parasitology*, Elsevier Public Health Emergency Collection, vol. 62, 2006.

Tableau 3 – Perspectives offertes à l'UE par la stratégie d'investissement chinoise

Type	N°	Aperçu des perspectives
Politique	P.1	Les investissements chinois dans l'UE peuvent favoriser le développement d'intérêts communs en renforçant la relation bilatérale.
	P.2	Les investissements chinois contribuent à la paix et à la sécurité dans le voisinage de l'UE/les pays en développement.
Économique	P.3	La relation entre l'UE et la Chine augmente les capacités de prêt internationales, facilitant ainsi la croissance économique.
	P.4	Les investissements chinois dans le voisinage de l'UE/les pays en développement contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE, en renforçant la croissance économique.
	P.5	L'euro s'apprécie du fait que les réserves de change chinoises sont converties pour permettre l'acquisition d'actifs libellés en euros.
	P.6	La BRI stimule les échanges commerciaux en améliorant la connectivité et en abaissant les coûts de ces échanges dans l'UE et dans d'autres pays.
	P.7	La BRI favorise un développement plus poussé du chemin de fer (commercial) dans l'UE comme alternative au transport aérien et maritime.
	P.8	La BRI rééquilibre les flux de fret à destination ou en provenance de l'UE.
	P.9	La BRI encourage la rationalisation des régimes douaniers en vue d'améliorer la connectivité.
	P.10	Construction d'infrastructures de transport en Asie centrale par des entreprises de l'UE, avec partage éventuel de connaissances entre l'UE et la Chine.
	P.11	L'exposition de l'UE aux technologies de pointe lui offre l'occasion de promouvoir ses normes et ses compétences en matière de numérisation.
	P.12	L'UE diversifie les risques des prises de participation étrangères, réduisant sa dépendance potentielle vis-à-vis d'un pays donné.
	P.13	Certains secteurs de l'UE, tels que l'enseignement supérieur, la recherche, les secteurs créatifs/culturels tirent parti de la coopération et des échanges avec la Chine.

Source: Cour des comptes européenne.

Encadré 4

Exemples de perspectives offertes à l'UE par la stratégie d'investissement chinoise

Amélioration de la connectivité et des flux de fret

COSCO Shipping Corporation Ltd (COSCO), une entreprise d'État chinoise, détient des participations dans les terminaux de ports européens tels que ceux de Valence, de Rotterdam, d'Anvers et du Pirée.

Par exemple, dans le cas du **port du Pirée**:

— depuis août 2016, COSCO Shipping Group est l'actionnaire majoritaire de l'autorité portuaire du Pirée, qui gère le terminal I;

— COSCO Pacific gère le terminal II en vertu d'une concession de 35 ans signée en 2008.

L'accord conclu entre l'autorité portuaire du Pirée et COSCO a amélioré la connectivité (**P.6**) et les flux de fret (**P.8**). Il a permis d'investir dans de nouvelles jetées et dans une connexion ferroviaire entre les terminaux du port et le réseau ferroviaire national. D'après la Banque mondiale, le débit annuel de conteneurs du Pirée a progressé de 168 % entre 2007 et 2016[35]. Le port grec continue son ascension et, en 2019, il se classait parmi les quatre ports les plus importants d'Europe en volume de conteneurs après Rotterdam, Anvers et Hambourg.

Coopération entre universités et coopération en matière de recherche

Comme indiqué à la perspective **P.13**, la coopération entre les universités et la coopération en matière de recherche présentent des avantages. Les secteurs de l'UE tels que l'enseignement supérieur, la recherche et les secteurs créatifs/culturels peuvent tirer avantage des échanges universitaires avec la Chine grâce aux activités Jean Monnet et au programme Erasmus+, ainsi que des initiatives de recherche grâce à Horizon 2020. En mars 2019, 1 034 chercheurs chinois participaient à des actions Marie Skłodowska-Curie. Selon les services de la Commission et le SEAE, cette perspective comporte également certains risques, par exemple l'absence de réciprocité.

[35] *Belt and Road Economics Opportunities and Risks of Transport Corridors*, Groupe de la Banque mondiale, juin 2019.

5. La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine

Dispositions de l'UE en matière de gouvernance

33 Entre autres compétences, l'Union européenne est habilitée à légiférer dans différents domaines d'action. Tant l'UE que ses États membres exercent des compétences dans des domaines d'action concernés par la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine. Certains domaines, tels que la sécurité nationale, relèvent de la compétence exclusive des États membres. D'autres relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne, par exemple les règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur. Dans certains domaines comme l'énergie et les transports, ces compétences sont partagées: en d'autres termes, tant l'UE que les États membres sont habilités à légiférer.

34 Dans des domaines d'action où une approche concertée de l'UE pourrait présenter un avantage (voir l'exemple de la sécurité des réseaux 5G dans l'***encadré 5***), cet **exercice partagé des compétences** fait intervenir de multiples décideurs (par exemple les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux) dont les points de vue et les approches sont susceptibles de diverger. Il peut **dès lors s'avérer difficile de relever** rapidement et de façon coordonnée **les défis auxquels est confrontée l'UE dans son ensemble**.

Encadré 5

La sécurité des réseaux 5G et les États membres

Pour beaucoup, l'utilisation d'équipements 5G chinois dans des infrastructures essentielles de l'UE constitue une menace potentielle. La technologie 5G est un domaine dans lequel une approche concertée de l'UE pourrait présenter des avantages, notamment dans le cas des questions de cybersécurité qui peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement du marché intérieur.

Étant donné leur compétence exclusive en matière de sécurité nationale, les États membres ont réagi différemment en ce qui concerne la coopération avec la Chine sur la 5G. Certains d'entre eux ont adopté une approche prudente, mais ont continué de travailler avec l'entreprise de technologie chinoise Huawei pour déployer les réseaux 5G, par exemple en Allemagne et en Belgique. La Tchéquie, par contre, a suspendu sa coopération avec les fournisseurs chinois de technologie 5G à la suite d'un avertissement adressé en 2018 par son centre national de cybersécurité.

Après l'appel lancé en 2019 par le Conseil européen en faveur d'une approche concertée en matière de 5G, la Commission a adressé aux États membres une recommandation assortie de lignes directrices concernant la sécurité des réseaux 5G. Cette recommandation a été suivie en janvier 2020 de la boîte à outils de l'UE pour la mise en place de mesures nationales d'atténuation des risques. En définitive, une approche concertée de l'UE en matière de 5G dépendra d'une position commune des États membres.

35 Des mesures concernant la stratégie UE-Chine (voir le ***tableau 4***) sont proposées dans des «**communications**» publiées conjointement par la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR/VP). Elles prennent la forme d'actes législatifs internes de l'UE (règlements ou directives), qui doivent être adoptés par le Conseil et le Parlement européen, ou celle de prises de position du Conseil en matière de politique étrangère. **Ce processus décisionnel consensuel a pour inconvénient qu'il induit le risque d'une réaction tardive face aux difficultés que rencontre l'Union européenne.**

Réponse institutionnelle de l'UE

Processus d'élaboration des principaux documents stratégiques

36 Dans la présente section, nous décrivons le processus d'élaboration des principaux documents stratégiques de l'UE concernant l'agenda UE-Chine, en mettant particulièrement l'accent sur:

- le cadre stratégique de l'action de l'UE,
- la participation des parties prenantes au processus.

37 La Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR) ont publié conjointement plusieurs documents stratégiques concernant les relations entre l'UE et la Chine, dont la réponse institutionnelle de l'Union à la stratégie d'investissement chinoise. La ***figure 9*** présente une **chronologie de la stratégie UE-Chine**, y compris les cadres financiers pluriannuels (CFP), et montre la complexité de ce cadre dont les éléments temporels ne coïncident que partiellement. Il existe d'autres documents stratégiques pertinents qui contribuent aux politiques de l'UE à l'égard de la Chine. Ces documents ne mettent pas spécifiquement l'accent sur la Chine. Tel est le cas, par exemple, de la communication «Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe» (mars 2020) ou de la stratégie numérique intitulée «Façonner l'avenir numérique de l'Europe» (février 2020).

Figure 9 – Chronologie de la stratégie UE-Chine, y compris les CFP

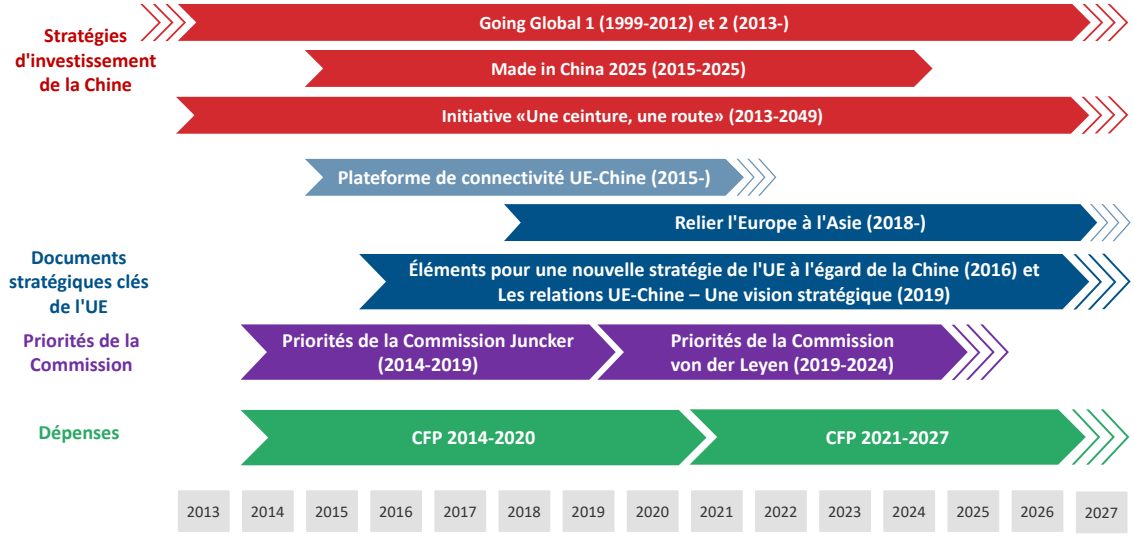

Source: Cour des comptes européenne, sur la base de documents accessibles au public.

38 La Commission Juncker a défini **dix priorités stratégiques** pour la période 2014-2019[36]. En ce qui concerne la **priorité n° 9, «Une Europe plus forte sur la scène internationale»**, le programme de travail 2016 de la Commission[37] a fait référence, pour la première fois, à l'objectif consistant à approfondir les relations bilatérales et à actualiser les approches stratégiques individualisées, notamment par rapport à la Chine. Cette priorité, ainsi que la **priorité n° 6, «Une politique commerciale équilibrée et novatrice pour maîtriser la mondialisation»**, avaient pour objectif de contribuer à l'élaboration d'une approche cohérente en matière de connectivité: approfondissement des échanges commerciaux et des investissements avec la Chine selon des règles du jeu équitables, droits de propriété intellectuelle, protection, amélioration de la coopération concernant les technologies de pointe et dialogue sur la réforme économique, les droits de l'homme et l'action climatique[38]. C'est dans ce contexte que la **plateforme de connectivité UE-Chine** (voir ***encadré 6***) a été créée en 2015 pour renforcer la coopération avec la Chine.

[36] «Les dix priorités de la Commission Juncker – Évaluation de fin de mandat», analyse approfondie, service de recherche du Parlement européen (EPRS), mai 2019.

[37] Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, «Programme de travail de la Commission pour 2016 – L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle», Strasbourg, 27.10.2015, COM(2015) 610 final.

[38] Service européen pour l'action extérieure, *Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe – A Global Strategy for the European Union's Foreign and Security Policy*, stratégie globale de l'UE, juin 2016, p. 37-38.

Encadré 6

La plateforme de connectivité UE-Chine

En septembre 2015, la Commission européenne et la Commission nationale chinoise du développement et de la réforme ont signé un protocole d'accord concernant la création d'une plateforme de connectivité.

De manière générale, cette plateforme a pour objectif:

— de renforcer l'échange d'informations;

— de promouvoir la continuité des liaisons de transport et leur facilitation, ainsi que d'assurer la synergie des politiques et projets connexes, à savoir celle des réseaux transeuropéens (RTE-T) de l'UE et de la BRI chinoise;

— de donner la possibilité aux entreprises chinoises et européennes de coopérer, et de créer un environnement ouvert et transparent, avec des règles du jeu équitables, pour les investissements dans les transports et dans d'autres domaines.

La réunion annuelle des présidents représente le niveau le plus élevé de la plateforme. Les résultats de ces sommets sont consignés dans la déclaration commune.

À la date de notre analyse, le principal résultat de cette plateforme était l'accord sur les modalités d'une **étude conjointe sur les corridors de transport durables axés sur le transport ferroviaire entre l'Europe et la Chine**[39] (2019), qui vise à définir les corridors les plus appropriés et les plus durables.

[39] Accord sur les modalités d'une étude conjointe visant à définir des corridors de transport durables axés sur le transport ferroviaire entre l'Europe et la Chine, page web de la DG MOVE, dernière mise à jour le 9.6.2020.

39 En septembre 2019, la Commission von der Leyen a publié des orientations[40] pour la période 2019-2024, qui se concentrent sur **six grandes ambitions**. Bien qu'elle ne soit pas expressément mentionnée, la **politique UE-Chine se trouve au confluent de plusieurs initiatives de la Commission**, notamment en ce qui concerne:

- le rôle joué par l'UE dans les négociations internationales pour que l'Europe devienne le premier continent climatiquement neutre;
- l'élaboration de normes communes pour la nouvelle génération de technologies (par exemple, les réseaux 5G), ainsi que le développement de l'éducation et des compétences pour donner aux citoyens les moyens d'agir;
- la lutte de l'UE contre la criminalité et le renforcement de l'union douanière pour mieux protéger le marché unique;
- le renforcement du leadership mondial responsable qui fait la singularité de l'Union européenne.

40 Trois documents stratégiques clés définissant la réponse institutionnelle de l'UE à la stratégie d'investissement chinoise ont été récemment publiés (voir ***tableau 4***).

[40] Von der Leyen, U., «Une Union plus ambitieuse: mon programme pour l'Europe – Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024», 2019.

Tableau 4 – Présentation succincte de trois documents stratégiques clés définissant la réponse institutionnelle de l'UE à la stratégie d'investissement chinoise

Communication	*Grandes lignes*
«Éléments pour une nouvelle stratégie de l'UE à l'égard de la Chine» – juin 2016	o Base des politiques actuelles de l'UE à l'égard de la Chine o 47 actions clés o Pour protéger les intérêts de l'UE, les services de la Commission et le SEAE promeuvent des valeurs universelles s'appuyant sur les trois piliers des Nations unies selon une gestion constructive des différences o Rappelle aux États membres que tout accord bilatéral conclu avec la Chine doit refléter et protéger les intérêts de l'UE o Dispose que la mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'un examen régulier et sera actualisée le cas échéant
«Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE» – septembre 2018	o Si ce document stratégique relatif à une connectivité durable, complète et fondée sur des règles internationales ne concerne pas spécifiquement la Chine, il porte sur la stratégie de connectivité durable entre l'Europe et l'Asie, donc la Chine. o 17 actions clés o Principaux objectifs: 1) contribuer au développement de réseaux de transport et d'énergie et de réseaux numériques entre l'Europe et l'Asie, 2) consolider les partenariats avec des pays, régions et organisations internationales en Asie, 3) renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation, de la culture, du sport et du tourisme
«Relations UE-Chine – Une vision stratégique» – mars 2019	o Trois objectifs principaux: 1) approfondir avec la Chine l'engagement de l'UE à promouvoir des intérêts communs au niveau mondial, sur la base d'intérêts et de principes clairement définis, 2) obtenir un meilleur équilibre et davantage de réciprocité dans les relations économiques, 3) s'adapter à des réalités économiques changeantes et renforcer les propres politiques internes et la propre base industrielle de l'UE o 10 actions clés

Source: Communications conjointes de la Commission et du HR, JOIN(2016) 30 final, JOIN(2018) 31 final et JOIN(2019) 5 final.

41 Les trois documents stratégiques susmentionnés ont été examinés par le Conseil: les deux premières stratégies ont été approuvées en totalité et, en ce qui concerne la troisième (la vision stratégique 2019), la plupart des propositions ont été approuvées.

42 Le **processus d'élaboration de ces documents stratégiques** supposait des consultations internes des services de la Commission et du SEAE. La consultation externe avec les États membres a eu lieu avant l'adoption des documents par le Conseil, dans le cadre de discussions au sein des comités et groupes de travail concernés du Conseil, ainsi qu'au sein d'associations d'entreprises nationales et de fondations politiques. Toutefois, d'après les services de la Commission et le SEAE, la vision stratégique 2019 sur les relations UE-Chine n'a pas donné lieu à une consultation spécifique et ciblée des États membres et des parties prenantes externes, en raison de la nécessité d'apporter une réponse rapide et harmonisée. En revanche, des discussions approfondies concernant la Chine ont été menées avec ces parties prenantes tout au long des années 2018 et 2019, et elles ont été pleinement prises en considération. Cela explique, d'après les services de la Commission et le SEAE, l'accueil favorable réservé à la vision stratégique 2019.

43 Les documents stratégiques prévoient 74 actions, que nous avons regroupées, à l'***annexe VII***, en 10 grands volets relevant de la réponse de l'UE. Ces volets sont présentés dans le ***tableau 5***:

Tableau 5 – Liste des dix catégories thématiques établie par la Cour des comptes européenne pour les 74 actions

Catégories	Nombre d'actions
A) Promouvoir les valeurs de l'UE ainsi que les trois piliers des Nations unies (droits de l'homme, paix et sécurité, développement)	7
B) Préserver l'unité de l'UE	5
C) Garantir la réciprocité pour équilibrer les relations et maintenir des conditions de concurrence équitables	17
D) Éviter les effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE	2
E) Développement économique durable et bonne gouvernance	16
F) Lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement	4
G) Considérations de santé publique mondiale	1
H) Approfondir le dialogue sur les questions de paix et de sécurité	10
I) Promouvoir la compréhension interculturelle et la coopération en matière d'innovation	4
J) Élargir l'approche en matière de politique étrangère	8

Source: Cour des comptes européenne.

Alignement de la réponse sur les risques et les perspectives pour l'UE

44 Dans la présente section, nous décrivons la mise en adéquation des actions de l'UE avec les risques et les perspectives relevés dans la section 4. Nous avons classé ces risques et ces perspectives en catégories thématiques (voir ***tableau 5***) ainsi qu'en fonction des 74 actions répertoriées dans les trois documents stratégiques (voir ***annexe VII***), et nous les avons compilés (voir ***annexe VIII***).

45 Il ressort de notre analyse que les actions **prévues dans ces documents stratégiques couvrent la quasi-totalité des risques et des perspectives, à l'exception de trois risques**:

- R.6: le risque d'un **manque de coordination entre les programmes infrastructurels de l'UE et de la Chine**, ce qui peut donner lieu à des déficits en matière d'infrastructures de connectivité, ou à des situations de concurrence ou de double emploi entre projets d'investissement[41];

- R.10: le risque que l'**économie de l'UE pâtisse des chocs subis par ses chaînes d'approvisionnement**, dont les fournisseurs clés sont chinois;

- R.18: risque que **les systèmes de santé publique soient touchés par les interconnexions croissantes à l'ère de la mondialisation** (y compris les axes de transport chinois le long des nouvelles routes de la soie), accélérant la transmission des maladies.

46 Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en ce qui concerne la réciprocité, l'équité des conditions de concurrence et la prévention des effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE (catégories thématiques C et D du ***tableau 5***). Dans l'***encadré 7***, nous présentons, à titre d'exemple, une action spécifique de l'UE, mise en œuvre actuellement dans le cadre de la vision stratégique 2019.

[41] Voir la remarque sous le ***tableau 2***.

Encadré 7

Exemple d'une action de l'UE en cours réalisation, en rapport avec la réciprocité et la prévention des effets de distorsion sur le marché intérieur

Négociation avec la Chine d'un accord bilatéral global sur les investissements (AGI)

L'UE s'efforce de rééquilibrer l'ouverture des marchés entre l'UE et la Chine, de remédier à certains problèmes clés en matière d'équité des conditions de concurrence et de remplacer les traités bilatéraux d'investissement conclus entre la Chine et les États membres (voir point *64*) par un AGI UE-Chine unique. Les négociations ont débuté en 2012 et, lors du 21e sommet UE-Chine tenu le 9 avril 2019, l'Union européenne et la Chine se sont engagées à réaliser les progrès nécessaires à la conclusion, en 2020, de l'accord global sur les investissements.

Mise en œuvre de la stratégie

47 Nous exposons ci-après le processus de mise en œuvre de la stratégie UE-Chine en couvrant les deux éléments clés que sont les responsabilités à l'égard de la mise en œuvre et le financement[42].

48 Sur un total de 74 actions, 34 relèvent de l'UE, 38 sont des actions bilatérales devant être entreprises tant par l'UE que par la Chine, et deux représentent une action unilatérale de la part de la Chine. **Les responsabilités relatives à la mise en œuvre de ces actions dépendent du domaine d'intervention concerné**, sans être attribuées de manière explicite. Par exemple, à la Commission, la DG MOVE supervise les actions liées aux transports, tandis que la DG ENER est chargée des actions relatives à l'énergie. Une telle approche en matière de responsabilités exige une coordination accrue pour que les actions puissent être mises en œuvre avec succès.

[42] Communication à la Commission, «La gouvernance au sein de la Commission européenne», document C(2018) 7703 du 21.11.2018.

49 **La stratégie UE-Chine a été mise en œuvre sans évaluation préalable du financement de l'UE** nécessaire pour entreprendre les actions relevant de cette stratégie, par exemple celles concernant les infrastructures, et **sans que des fonds de l'UE soient affectés**. Les services de la Commission et le SEAE estiment que cela n'est ni nécessaire ni exigé et que la plupart des actions UE-Chine tirent leur financement des programmes existants de l'UE, comme cela se pratique dans le cas d'autres partenaires stratégiques.

50 Cette approche présente l'inconvénient qu'**il est impossible**, à l'heure actuelle, **d'avoir une vue d'ensemble des dépenses de l'UE** consacrées à la mise en œuvre de la stratégie UE-Chine, bien que ces dépenses soient réelles. De surcroît, nous avons relevé des cas où le budget de l'UE a servi à financer des projets faisant partie de la stratégie d'investissement chinoise. Même si ces projets étaient principalement destinés à promouvoir la réalisation des objectifs des programmes stratégiques de l'UE, ils ont également servi à financer des projets relevant de la stratégie d'investissement chinoise (voir ***encadré 8***).

Encadré 8

L'UE finance des projets relevant de la stratégie d'investissement chinoise en Europe

Le pont Pelješac en Croatie

En 2017, la Commission a alloué 357 millions d'euros au titre de la politique de cohésion pour couvrir 85 % des coûts de construction du pont Pelješac en Croatie. Ce projet a pour objectif de relier la zone située dans le sud du pays près de Dubrovnik au reste de la Croatie continentale. En 2018, les autorités croates ont attribué un important contrat pour la construction de ce pont[43] à un consortium chinois dirigé par l'entreprise d'État China Road and Bridge Corporation, finançant ainsi un projet qui relève de la stratégie d'investissement chinoise[44].

[43] *Chinese Contractors Winning Bid for EU Funded Pelješac Bridge in Croatia Raises Eyebrows*, Silk Road Briefing, 10 mai 2018.

[44] Blockmans, S. et Hu., W., *Systemic rivalry and balancing interests: Chinese investment meets EU law on the Belt and Road*, Centre d'études de la politique européenne (CEPS), mars 2019.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

L'UE est le principal donateur individuel de la BERD, une institution financière internationale. La BERD s'est fortement investie dans de nombreuses économies situées le long des couloirs de la BRI, où il est nécessaire de développer les infrastructures pour encourager une croissance plus solide et plus durable. La Chine a rejoint la **BERD** en 2016 en tant qu'actionnaire dans le but d'ouvrir des possibilités d'investissement en Europe de l'Est, une région située le long des nouvelles routes de la soie[45].

51 L'UE a également recours à plusieurs instruments financiers de la **Banque européenne d'investissement (BEI)** ou du **Fonds européen d'investissement (FEI)** en dehors du budget de l'UE pour participer à la stratégie d'investissement chinoise (voir ***encadré 9***).

[45] Makocki, M., *China's Road: into Eastern Europe*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE), février 2017.

Encadré 9

Participation des instruments financiers de l'UE à la stratégie d'investissement chinoise en Europe

La Banque européenne d'investissement

Le **Groupe BEI** finance des projets en Chine. En mai 2018, la BEI a signé un accord avec China Eximbank concernant des investissements dans le domaine du climat (300 millions d'euros). L'objectif était de financer des projets dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et des transports[46].

Le Fonds européen d'investissement

En 2017, pour établir des synergies entre la BRI chinoise et le «plan Juncker», le **FEI** et le Fonds de la route de la soie (un fonds d'investissement public chinois destiné aux pays situés le long des nouvelles routes de la soie) ont signé un protocole d'accord pour créer le Fonds de co-investissement Chine-UE, censé fournir 500 millions d'euros d'investissements[47] pour soutenir des entreprises susceptibles d'acquérir une dimension internationale. Parmi les secteurs ciblés figurent ceux qui génèrent d'importantes synergies transfrontalières entre la Chine et l'Occident[48].

Suivi, établissement de rapports et évaluation de la stratégie

52 La manière dont les actions ont été définies complique le suivi des progrès accomplis dans leur mise en œuvre: **54 %** d'entre elles (**40 actions**) sont spécifiques et prévoient l'obtention de résultats définis («**actions spécifiques**»). Elles ne sont assorties d'aucun **système de mesure de la performance** (par exemple **des indicateurs**). Les **34 autres actions** (**46 %**) sont définies de manière générale, dépourvues de **valeurs cibles**, et ne prévoient pas d'éléments livrables («**actions générales**»).

---

[46] Banque européenne d'investissement, *China Climate Eximbank Framework Loan*, 21 septembre 2017.

[47] Fonds européen d'investissement, «EIB Group cooperation with China to be strengthened with new EUR 500 million *Silk Road Fund equity investment initiative*», 2 juin 2017.

[48] Fonds européen d'investissement, *First EU-China investment platform backed by the Juncker Plan*, 6 août 2018.

53 D'après les services de la Commission et le SEAE, un suivi des 74 actions est régulièrement assuré par leurs directions générales respectives. **Nous n'avons trouvé de la documentation à ce sujet que pour les dix actions de la vision stratégique UE-Chine 2019.**

54 En ce qui concerne l'établissement de rapports, notre analyse a montré qu'exception faite de certaines références dans les rapports de gestion établis par les services de la Commission et le SEAE, c'est-à-dire les plans de gestion annuels et les rapports annuels d'activités (RAA), **les trois documents stratégiques clés ne font l'objet d'aucun rapport spécifique à des fins internes ou externes.**

55 Nous avons trouvé, dans les rapports annuels de la Commission sur la gestion et la performance, quelques informations sur la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie UE-Chine, et avons remarqué que la formulation de la vision stratégique UE-Chine 2019 s'inspirait d'une révision de la communication existante, de 2016, sur la stratégie à l'égard de la Chine. Cependant, **aucune évaluation spécifique des trois stratégies n'est prévue**.

56 Compte tenu de l'approche employée en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation des 74 actions, il est difficile de déterminer si les risques sont suffisamment atténués ou si les perspectives sont pleinement explorées en ce qui concerne les défis posés par la stratégie d'investissement chinoise (voir points ***29*** à ***32***).

Réponse des États membres

57 Les États membres peuvent coopérer avec la Chine sur une base bilatérale selon différentes modalités, dont certaines sont exposées ci-après.

58 La Chine a établi un cadre **de coopération avec 17 pays d'Europe centrale et orientale (PECO)** (voir ***figure 10***), que l'on appelle généralement le cadre «17+1» (auparavant «16+1»), dans le but de **promouvoir les relations commerciales et d'investissement**. Ce cadre a été créé à Budapest en 2012 sous la forme d'une coopération entre la Chine et les 16 PECO, dont certains étaient autrefois gouvernés par des régimes communistes.

Figure 10 – États membres de l'UE et PECO

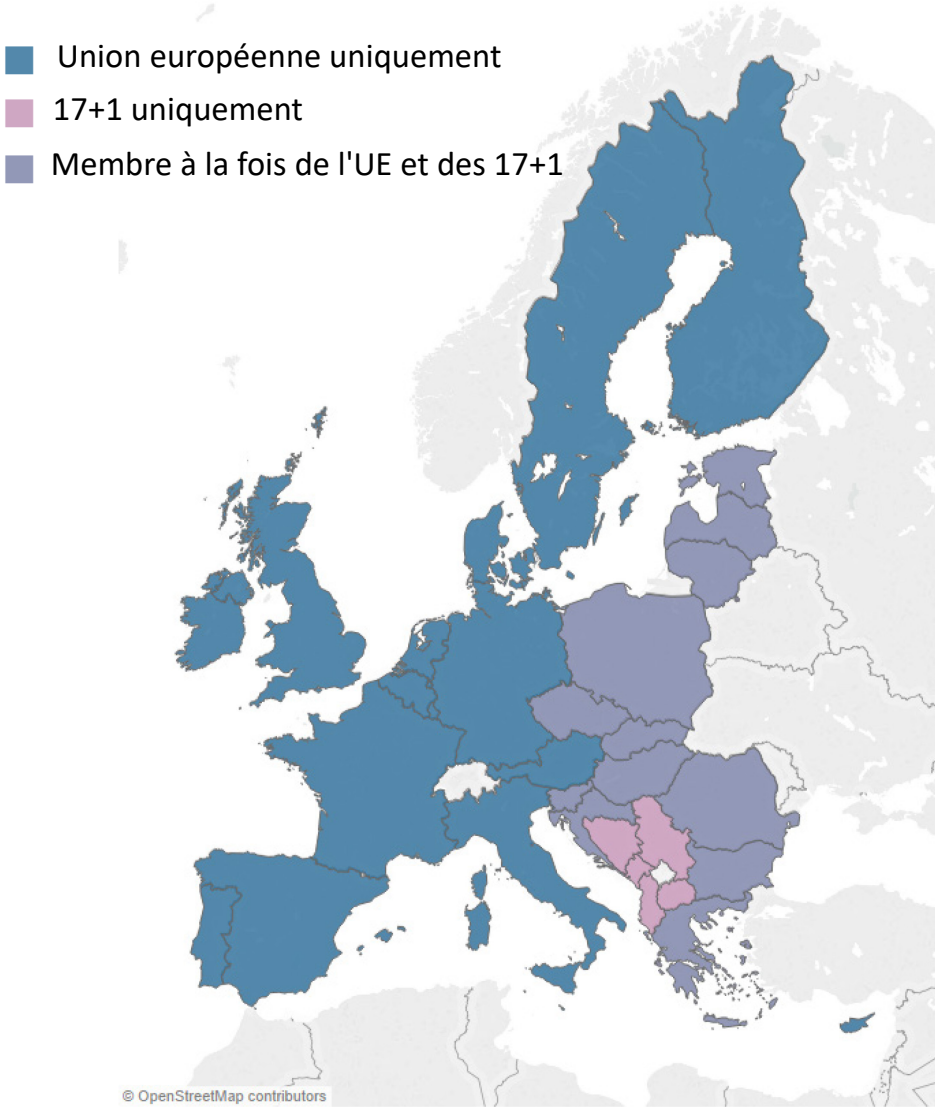

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des informations de la Commission, fond de carte © OpenStreetMap contributors sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 2.0 (CC BY-SA).

59 Douze États membres de l'UE font partie du cadre de coopération 17+1. Ils y entretiennent des relations bilatérales avec la Chine[49], ce qui **menace la cohésion de l'action de l'UE.** Par ailleurs, **le cadre 17+1 est également susceptible de nuire à la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les Balkans occidentaux**, étant donné que cinq pays membres du cadre 17+1 sont des pays des Balkans occidentaux ayant le statut de pays candidat ou de pays candidat potentiel.

[49] Conseil européen des relations internationales (ECFR), *China's Investment in Influence: the Future of 16+1 Cooperation*, décembre 2016.

60 La base de données d'Eurostat montre que les pays du cadre 17+1 n'ont pas attiré des niveaux élevés d'IDE chinois (voir ***figure 11***). Les investissements sont concentrés dans cinq États membres (la Tchéquie, la Grèce, la Lituanie, la Hongrie et la Pologne). Parmi les pays du cadre 17+1, la Tchéquie est celui qui a enregistré les investissements chinois les plus importants, à savoir 686 millions d'euros de stocks, soit 0,3 % du montant total d'IDE chinois (stocks) dans l'UE.

Figure 11 – IDE chinois (stocks) dans les PECO à la fin de 2017

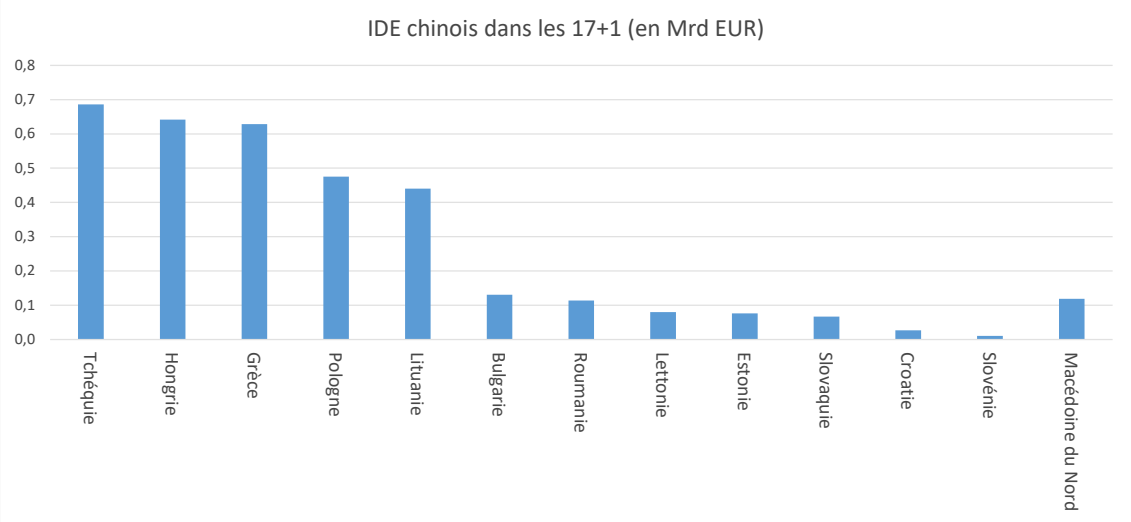

Source: Statistiques d'Eurostat sur les IDE.

61 Les relations entre les États membres et la Chine, et leur coopération dans certains domaines, sont formalisées au moyen de protocoles d'accord. Ces protocoles d'accord sont le reflet d'une **volonté partagée d'action commune**, sans aucun **engagement juridique.** À ce jour, **15 États membres ont signé un protocole d'accord avec la Chine concernant les investissements et les projets relevant de la BRI** (voir ***tableau 6***).

Tableau 6 – Protocoles d'accord sur la BRI conclus entre les États membres et la Chine

État membre de l'UE	Année de la signature du protocole d'accord sur la BRI
Bulgarie	2015
Tchéquie	2015
Hongrie	2015
Pologne	2015
Roumanie	2015
Slovaquie	2015
Lettonie	2016
Croatie	2017
Estonie	2017
Grèce	2017
Lituanie	2017
Slovénie	2017
Malte	2018
Italie	2019
Luxembourg	2019

Source: Cour des comptes européenne, sur la base d'informations accessibles au public.

62 **Les États membres ont également signé d'autres protocoles d'accord** dans un large éventail de domaines, de la coopération nucléaire (France, avec New Areva – Chine, avec National Nuclear Corporation, en 2018)[50] aux accords de jumelage entre aéroports (Chine – Finlande, en 2016)[51].

[50] *France and China enhance nuclear energy cooperation*, World Nuclear News, 10 janvier 2018.

[51] Ministère finlandais des affaires étrangères, *Joint Action Plan between China and Finland on Promoting the Future-oriented New-type Cooperative Partnership 2019-2023*, UMFI, avril 2017, p. 27.

63 En vertu d'une décision du Conseil[52], les États membres sont tenus d'informer la Commission de la conclusion d'accords relatifs à la coopération économique et industrielle avec des pays tiers, pour garantir la conformité des politiques commerciales nationales avec celle de l'UE. D'après la Commission, **ses services n'ont pas été informés de l'existence de tels protocoles d'accord signés par les États membres** à la date de la présente analyse.

64 Un traité bilatéral d'investissement (TBI) est un accord conclu entre deux pays concernant la **promotion et la protection des investissements réalisés par les investisseurs** de l'un des pays sur le territoire de l'autre. **Tous les États membres, à l'exception de l'Irlande, ont conclu des TBI avec la Chine.** La plupart des TBI ont été signés avant 2000, le plus ancien TBI encore en vigueur ayant été conclu entre la Suède et la Chine en 1982[53]. L'UE souhaite remplacer ces TBI par un AGI unique UE-Chine (voir ***encadré 7***).

65 En vertu du cadre commun récemment adopté par l'UE en ce qui concerne le filtrage des IDE pour des motifs de sécurité ou d'ordre public[54], les États membres appliquent leurs **propres mécanismes de filtrage nationaux**[55]. La **portée** (examen des IDE intra-UE ou extra-UE, différents seuils de filtrage, étendue des secteurs couverts au-delà du secteur de la défense) et la **conception** (autorisation préalable par opposition au filtrage ex post des IDE) de ces mécanismes varient sensiblement[56]. En décembre 2019, 14 États membres disposaient d'un mécanisme de filtrage des IDE. Ces États membres sont: le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Finlande.

---

[52] Décision du Conseil 74/393/CEE du 22 juillet 1974 instaurant une procédure de consultation pour les accords de coopération des États membres avec des pays tiers.

[53] Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *International Investment Agreements Navigator (China)*, Investment Policy Hub, 2019.

[54] Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, adopté le 19 mars 2019, mais applicable à partir du 11 octobre 2020.

[55] «List of screening mechanisms notified by Member States», *Screening of foreign direct investment*, News Archive de la Commission européenne, 10 avril 2019.

[56] *EU framework for FDI screening*, document d'information, EPRS, janvier 2018.

66 **Plusieurs États membres ont publié des documents d'orientation** concernant leurs relations avec la Chine. Parmi ceux-ci figurent:

- la communication du gouvernement suédois intitulée *Approach to matters relating to China* (septembre 2019),
- le document *The Netherlands and China: a new balance* (mai 2019),
- le plan d'action conjoint entre la Finlande et la Chine visant à promouvoir le partenariat de coopération d'un nouveau genre orienté vers l'avenir 2019-2023 (janvier 2019),
- le programme de travail conjoint Chine-Danemark pour la période 2017-2020 (mai 2017).

67 Apporter une réponse à la plupart des défis posés par la stratégie d'investissement chinoise relève tant des compétences des institutions de l'UE que ce celles des États membres (voir points ***33*** et ***34***). Selon différentes sources, les États membres interagissent souvent de manière bilatérale avec la Chine en suivant leurs **propres intérêts nationaux** et **sans toujours en informer la Commission ou se concerter avec elle**, le cas échéant[57]. Par conséquent, il est difficile pour les institutions et les États membres de l'Union européenne d'apporter une réponse coordonnée.

[57] *State of play of EU-China relations*, document d'information du service de recherche du Parlement européen (EPRS), 2019, et Poggetti, L., *Europe's search for a China strategy*, Institut Mercator d'études sur la Chine, MERICS, 7 juin 2019.

6. Observations finales et défis à relever

68 Nous présentons ici les observations finales de notre analyse. Nous y mettons également en évidence certains défis liés à la gestion de la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine, que nous avons relevés tout au long de notre analyse. Nous les avons examinés avec les services de la Commission et le SEAE et, le cas échéant, nous avons fait état des opinions exprimées par ces derniers.

69 Depuis les années 1980, la Chine met en œuvre une «stratégie d'investissement étatique» favorisant une économie forte, axée sur l'exportation. La BRI, lancée en 2013, et la stratégie industrielle MIC 2025, lancée en 2015, sont les deux piliers principaux de cette stratégie à long terme. La BRI est la principale stratégie d'investissement chinoise en faveur de la croissance économique. Elle a pour objectif d'accroître l'influence de la Chine à l'étranger, notamment dans l'UE. Les experts ne sont pas parvenus à un consensus en ce qui concerne l'ampleur et la portée de cette initiative. **La BRI est une initiative complexe en constante évolution, ce qui en fait une «cible mouvante» pour les décideurs politiques de l'UE.**

70 L'UE est déterminée à garantir un **environnement équitable et la réciprocité dans les relations entre l'UE et la Chine**. Cependant, les entreprises d'État font partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Chine et bénéficient de financements publics chinois. Conformément à la réglementation de l'Union européenne, si elles étaient accordées par un État membre, ces subventions seraient considérées comme des aides d'État. Cette différence de traitement peut fausser la concurrence sur le marché intérieur de l'UE. Par ailleurs, la Chine est moins ouverte aux investissements étrangers que l'UE.

71 Le nombre limité d'informations accessibles au public ne nous permet pas de dresser un tableau précis des investissements chinois effectués dans l'UE au titre de la stratégie d'investissement chinoise (c'est-à-dire, avec la BRI et MIC 2015). Par conséquent, nous nous sommes fondés sur les données concernant l'ensemble des investissements chinois dans l'UE pour réaliser une analyse de haut niveau. Notre analyse de ces données montre que les investissements chinois dans l'Union européenne ont augmenté, mais qu'ils restent relativement faibles (0,3 % des IDE en 1995, 3 % des IDE en 2018). Elle indique également qu'**entre 2000 et 2019, les investissements chinois réalisés dans l'UE concernent notamment des secteurs d'une**

importance stratégique et qu'au cours de cette même période, plus de la moitié des investissements chinois dans l'UE ont été réalisés par des entreprises d'État. Cependant, il a été difficile d'obtenir des **données** complètes et actualisées **et, partant, une vue d'ensemble de la situation**.

Défi à relever n° 1:

Fournir des données et des statistiques plus complètes et plus actualisées sur les investissements relevant de la stratégie d'investissement de la Chine dans l'Union européenne, afin de mieux éclairer l'élaboration des politiques de l'UE relatives à la Chine.

72 Lorsqu'ils conçoivent, élaborent et mettent en œuvre des documents stratégiques sur les relations entre l'UE et la Chine, les services de la Commission et le SEAE répertorient et évaluent les risques et les perspectives y afférents. Cependant, nous n'avons rencontré aucune **analyse exhaustive formalisée des risques et des perspectives que présente la stratégie d'investissement chinoise pour l'UE**. Dans le cadre de notre analyse, nous avons dressé notre propre inventaire de 18 risques et 13 perspectives liés à la stratégie d'investissement de la Chine.

Défi à relever n° 2:

Procéder à une analyse formalisée, exhaustive et actualisée des risques et des perspectives pour l'Union européenne, et contribuer ainsi à faire face à toute la série de défis posés par la stratégie d'investissement chinoise. Une telle analyse supposerait une collecte et un suivi systématiques des données et des informations pertinentes, nécessaires pour déterminer la probabilité que ces risques et perspectives se concrétisent et pour évaluer leur incidence potentielle.

73 Tant l'UE que ses États membres exercent des compétences dans des domaines d'action concernés par la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine. Alors qu'une approche concertée de l'UE pourrait présenter un avantage, cet **exercice partagé des compétences** fait intervenir de multiples décideurs (par exemple les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux) dont les points de vue et les approches sont susceptibles de diverger. Il peut **dès lors s'avérer difficile de relever** rapidement et de façon coordonnée **les défis auxquels est confrontée l'UE dans son ensemble**.

74 Des mesures concernant la stratégie UE-Chine sont proposées dans des «**communications**» publiées conjointement par la Commission et le HR. Elles prennent la forme d'actes législatifs internes de l'UE (règlements ou directives), qui doivent être adoptés par le Conseil et le Parlement européen, ou celle de prises de position du Conseil en matière de politique étrangère. **Ce processus décisionnel consensuel a pour inconvénient qu'il induit le risque d'une réaction tardive face aux difficultés que rencontre l'Union européenne.**

75 Les services de la Commission et le SEAE ont publié trois documents stratégiques concernant les relations entre l'UE et la Chine, dont la réponse de l'Union à la stratégie d'investissement chinoise: la stratégie 2016 de l'UE à l'égard de la Chine, la stratégie 2018 visant à relier l'Europe à l'Asie et la vision stratégique UE-Chine 2019. Si le document stratégique de 2018 ne concerne pas spécifiquement la Chine, il porte sur la stratégie de connectivité durable entre l'Europe et l'Asie, donc la Chine. Notre analyse a montré que les différentes initiatives et mesures stratégiques prises par les services de la Commission et le SEAE couvrent la grande majorité de **ces risques, à l'exception de trois**:

- le risque d'un **manque de coordination entre les programmes infrastructurels de l'UE et de la Chine**, ce qui peut donner lieu à des déficits en matière d'infrastructures de connectivité, ou à des situations de concurrence ou de double emploi entre projets d'investissement. Les services de la Commission et le SEAE jugent ce risque peu important compte tenu de la réalité politique;

- le risque que l'**économie de l'UE pâtisse des chocs subis par ses chaînes d'approvisionnement**, dont les fournisseurs clés sont chinois;

- le risque que **les systèmes de santé publique soient touchés par les interconnexions croissantes à l'ère de la mondialisation** (y compris les axes de transport chinois le long des nouvelles routes de la soie), accélérant la transmission des maladies.

Défi à relever n° 3:

Améliorer la mise en œuvre des 74 actions présentées dans la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine, notamment celles qui promeuvent la réciprocité et préviennent les effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE, et faire face aux risques suivants: l'apparition de déficits en matière d'infrastructures de connectivité ou celle de situations de concurrence ou de double emploi entre projets d'investissement, les chocs préjudiciables aux chaînes d'approvisionnement et la transmission des maladies.

76 **La stratégie UE-Chine a été mise en œuvre sans évaluation préalable du financement de l'UE** nécessaire pour entreprendre les actions relevant de cette stratégie, et **sans que des fonds de l'UE soient affectés**. Notre analyse montre que, bien que **ces dépenses existent, il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble** des fonds de l'UE qui sont dépensés ou des divers instruments financiers qui sont utilisés. En outre, certains financements de l'UE sont allés à des projets relevant de la stratégie d'investissement chinoise en Europe, ce qui risque de compromettre la stratégie UE-Chine actuelle.

Défi à relever n° 4:

Permettre aux décideurs de l'UE de mieux définir la stratégie UE-Chine et d'en assurer un meilleur suivi, grâce à une évaluation préalable des fonds européens nécessaires à la mise en œuvre des actions relevant de la poursuite de cette stratégie, à une affectation de ces financements et à une vue d'ensemble des dépenses connexes.

77 La manière dont les 74 actions ont été définies **complique le suivi des progrès accomplis dans leur mise en œuvr**e. Le suivi de la mise en œuvre de ces actions s'en trouverait facilité si des objectifs plus clairs étaient fixés (c'est-à-dire, pour chaque action, ce qui doit être accompli, par qui, et dans quels délais) et si les progrès dans la réalisation de ces objectifs étaient mesurés.

78 D'après les services de la Commission et le SEAE, un suivi de ces actions est régulièrement assuré par leurs directions générales respectives. Nous n'avons trouvé de la documentation à ce sujet que pour les dix actions de la vision stratégique UE-Chine 2019. De plus, **les trois documents stratégiques clés ne font l'objet d'aucun rapport particulier et aucune évaluation spécifique des trois stratégies n'est prévue**.

79 Compte tenu de l'approche employée en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation de ces actions, il est difficile de déterminer si les risques sont suffisamment atténués ou si les perspectives sont pleinement explorées en ce qui concerne les défis posés par la stratégie d'investissement chinoise.

Défi à relever n° 5:

S'assurer que les problèmes posés par la stratégie d'investissement chinoise sont pris en considération en renforçant les dispositifs mis en place à cet égard en matière de mesure des performances, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation.

80 La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement chinoise n'englobe pas seulement les initiatives prises par les institutions de l'UE, mais aussi les mesures adoptées par les différents États membres à l'égard de la Chine. La réponse individuelle des États membres à la stratégie d'investissement chinoise peut prendre quatre formes:

- des protocoles d'accord,
- des traités bilatéraux d'investissement,
- un filtrage national des IDE,
- des documents d'orientation nationaux sur la Chine.

81 Par ailleurs, la Chine a établi un cadre de coopération avec un groupe de 17 PECO (communément appelé le cadre «17+1»), dont 12 sont des États membres de l'UE et cinq sont des pays des Balkans occidentaux ayant le statut de pays candidat ou de pays candidat potentiel. **Le fait que ces pays entretiennent des relations bilatérales avec la Chine au sein du cadre de coopération «17+1» peut entraver la mise en œuvre concrète de la stratégie d'adhésion à l'UE des pays des Balkans occidentaux**.

82 Selon différentes sources, les États membres interagissent souvent de manière bilatérale avec la Chine en suivant leurs **propres intérêts nationaux** et **sans toujours en informer la Commission ou se concerter avec elle**, le cas échéant. À titre d'exemple, alors que 15 États membres ont signé un protocole d'accord avec la Chine sur la BRI, la Commission n'en avait pas été informée à la date de la présente analyse. Par conséquent, il est difficile pour l'UE et les États membres d'apporter une réponse coordonnée. Une telle approche dessert l'Union européenne, qui gagnerait en puissance économique si, au lieu d'agir chacun de son côté, les États membres agissaient collectivement dans le cadre de l'UE.

83 La vision stratégique UE-Chine 2019 a marqué un changement dans le ton des relations entre l'UE et la Chine, cette dernière y étant qualifiée à la fois de partenaire et de rival systémique. Pour répondre de manière efficace à ce changement géopolitique, les **États membres devraient agir, avec les institutions de l'UE, en tant qu'Union**.

Défi à relever n° 6:

Mieux coordonner la réponse des institutions et des États membres de l'UE en les incitant à échanger des informations sur la coopération UE-Chine.

Annexes

Annexe I – Groupe d'experts

Nom	*Fonction*	*Organisation*
M. Matt Ferchen	Directeur de Global China Research	MERICS
M^{me} Kristine Berzina	Consultante expérimentée	Alliance for Securing Democracy, German Marshall Fund (GMF)
M^{me} Jing Men	Professeur titulaire de la chaire Baillet Latour des relations UE-Chine et directrice du centre de recherche UE-Chine	Collège d'Europe

Annexe II – Définition, objectifs, investissements et financement de la BRI

Définition

La BRI fait partie intégrante de la «stratégie de positionnement de la Chine sur la scène internationale» et, de ce fait, elle soutient la stratégie «Made in China 2025». Elle a pour objectif de stimuler la connectivité dans cinq domaines différents: la politique, les infrastructures, le commerce, monnaie et la population. Les infrastructures de connectivité se sont vu accorder la plus grande priorité, l'accent étant mis sur les transports, l'énergie et les technologies de l'information.

Investir dans des projets d'infrastructure améliore l'interconnexion entre les provinces, les pays et les régions, ce qui, à terme, facilite les échanges commerciaux. Les bénéficiaires de cette connectivité accrue sont essentiellement les économies à faible revenu, qui disposent d'un potentiel de croissance rapide plus élevé et qui sont plus susceptibles de devenir de nouvelles destinations pour les investissements et les exportations chinois.

La BRI est principalement fondée sur l'hypothèse qu'une meilleure infrastructure d'échanges fait baisser les coûts des transports, ce qui aura une incidence positive sur le commerce international. Selon une étude, une réduction potentielle de ces coûts de 50 % entraînerait une augmentation des échanges commerciaux en Asie (3 %) et en Europe (6 %)[58].

Objectifs

- Permettre à la Chine d'utiliser sa capacité de production excessive et d'investir ses réserves de devises étrangères dans les projets de connectivité.
- Faciliter l'internationalisation du yuan renminbi, ce qui le rendra plus compétitif par rapport aux autres devises mondiales.
- Mieux garantir l'approvisionnement énergétique de la Chine grâce à la diversification de ses fournisseurs d'énergie.

[58] Garcia-Herrero, Al. et Xu, J., *China's Belt and Road Initiative: Can Europe Expect Trade Gains?*, document de travail Bruegel, n° 5, 2016, p. 7.

- Moderniser l'industrie chinoise à l'aide des technologies de pointe transférées des pays bénéficiant d'investissements chinois tout en exportant les normes chinoises. La BRI vise à «promouvoir l'adoption des normes chinoises» grâce à l'augmentation des exportations[59]. Les téléphones mobiles fabriqués par Huawei, qui fait figure de chef de file en matière de technologie 5G, en sont une illustration.

- Aider la Chine à renforcer sa puissance politique et stratégique tout en s'efforçant de maintenir des relations amicales et pacifiques avec ses voisins.

Investissements et financement

La BRI est principalement financée par l'État chinois. Il a été calculé que fin 2018, ce financement dépassait les 750 milliards de dollars des États-Unis. Ces fonds proviennent de différentes sources (voir ***figure 12***). La plupart de ces instruments appartiennent à l'État ou sont financés par l'État. Ces sources accordent des prêts concessionnels, qui sont l'une des composantes les plus risquées de la BRI, le financement étant accordé à des pays dont la notation souveraine est médiocre. Cela peut donc donner lieu à des situations où les infrastructures construites grâce à ces investissements, qui revêtent parfois une importance nationale ou stratégique, sont données aux créanciers chinois en cas de défaillance, notamment dans les pays émergents ou en développement.

[59] Cai P., *Understanding China's Belt and Road Initiative*, Lowy Institute for International Policy, mars 2017, p. 9.

Figure 12 – Les sources de financement des projets relevant de la BRI

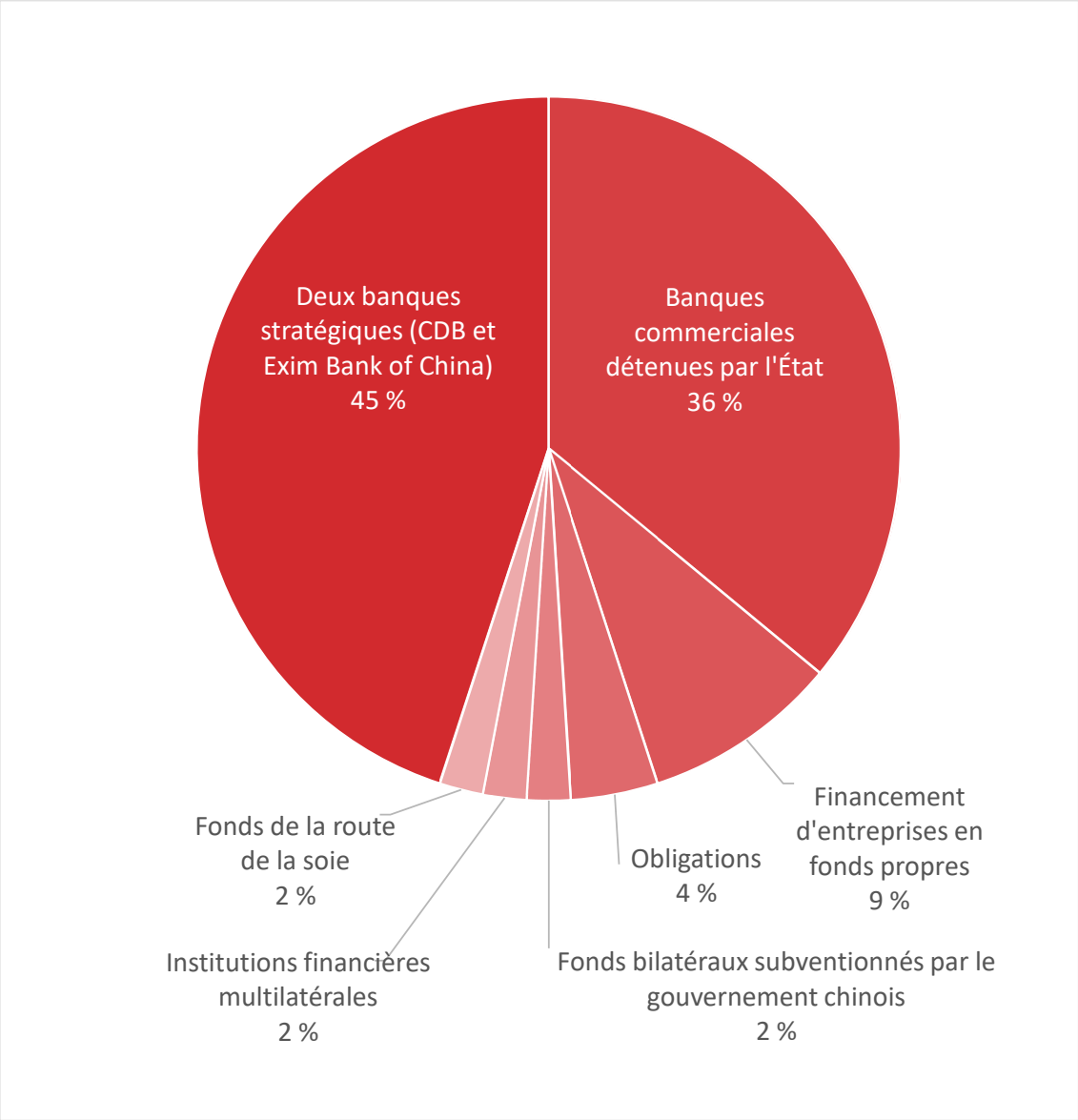

Source: He, A., «The Belt and Road Initiative: Motivations, Financing, Expansion and Challenges of Xi's Ever-expanding Strategy», *CIGI Papers*, n° 225, Centre pour l'innovation en matière de gouvernance internationale, septembre 2019.

La plupart de ces prêts sont concédés par les entreprises d'État. Ce mode de fonctionnement signifie qu'il est inutile de s'approprier les infrastructures et qu'il est plus effectif et efficace de maintenir la direction et les activités existantes des entreprises à l'étranger. Par conséquent, les investissements chinois consentis au titre de la BRI sont principalement le résultat de fusions et d'acquisitions d'entreprises plutôt que d'investissements entièrement nouveaux.

Des études font état d'estimations concernant l'accroissement des échanges commerciaux en général (2,8 % et 9,7 % dans les économies situées le long des nouvelles routes de la soie)[60], les investissements étrangers (4,97 % du total des IDE dans les économies le long des nouvelles routes de la soie)[61] et la croissance mondiale du PIB (de 0,7 % à 2,9 %)[62].

[60] *Belt and Road Economics: Opportunities and Risks of Transport Corridors*, rapport principal (en anglais), Groupe de la Banque mondiale, Washington DC 2019, p. 5.

[61] Ibid, p. 55.

[62] Ibid, p. 5.

Annexe III – Limites des statistiques sur les IDE

Les statistiques sur les IDE établies par Eurostat présentent les limites ci-après:

1) elles n'incluent pas les investissements étrangers si l'investisseur détient moins de 10 % des droits de vote d'une entreprise. Ces investissements sont considérés comme des investissements de portefeuille et il n'est pas possible de déterminer la résidence (ou la nationalité) de ces investisseurs;

2) les données n'indiquent pas s'il y a eu d'autres formes d'influence exercées sur la direction et les activités des entreprises, par exemple la représentation au conseil d'administration ou la participation au processus décisionnel, d'autres raisons contractuelles ou un transfert de technologies essentielles;

3) le recours à des entités ad hoc ne permet pas d'identifier le propriétaire ultime, ni de savoir si les déclarations de flux d'investissement entrants et sortants présentent des asymétries. La DG TRADE a indiqué qu'en 2016, au niveau agrégé, 64 % des IDE entrants ont été acheminés par l'intermédiaire d'entités ad hoc, et que cela pose une série de problèmes lorsque les statistiques relatives aux IDE sont utilisées pour suivre les investissements étrangers;

4) La DG TRADE a également précisé que, lorsque les IDE bilatéraux sont utilisés pour analyser la qualité des données sur les investissements étrangers, il y a, d'une part, les déclarations des autorités nationales de l'UE sur les actifs domestiques détenus par des étrangers et, d'autre part, les déclarations des pays tiers sur les actifs détenus en Europe. Généralement, ces deux déclarations ne coïncident pas[63].

Eurostat offre une plateforme qui permet aux États membres de l'UE d'échanger des données d'entreprises confidentielles afin d'améliorer la qualité des statistiques sur les IDE. En collaboration avec la Banque centrale européenne (BCE), Eurostat organise également des réunions trimestrielles auxquelles les États membres présentant des asymétries bilatérales significatives participent pour améliorer les données.

Eurostat étudie la possibilité d'élaborer des données sur les IDE qui indiquent le pays de résidence de l'investisseur ultime ainsi que celui de l'entreprise qui est le destinataire ultime d'un investissement (pays d'accueil ultime).

[63] Document de travail des services de la Commission, SWD(2019) 108 final, note de bas de page n° 29, p. 68 et 71.

Annexe IV – Aperçu des investissements chinois dans l'UE: IDE (stocks)

Figure 13 – IDE chinois (stocks) à destination de l'UE d'après les données d'Eurostat

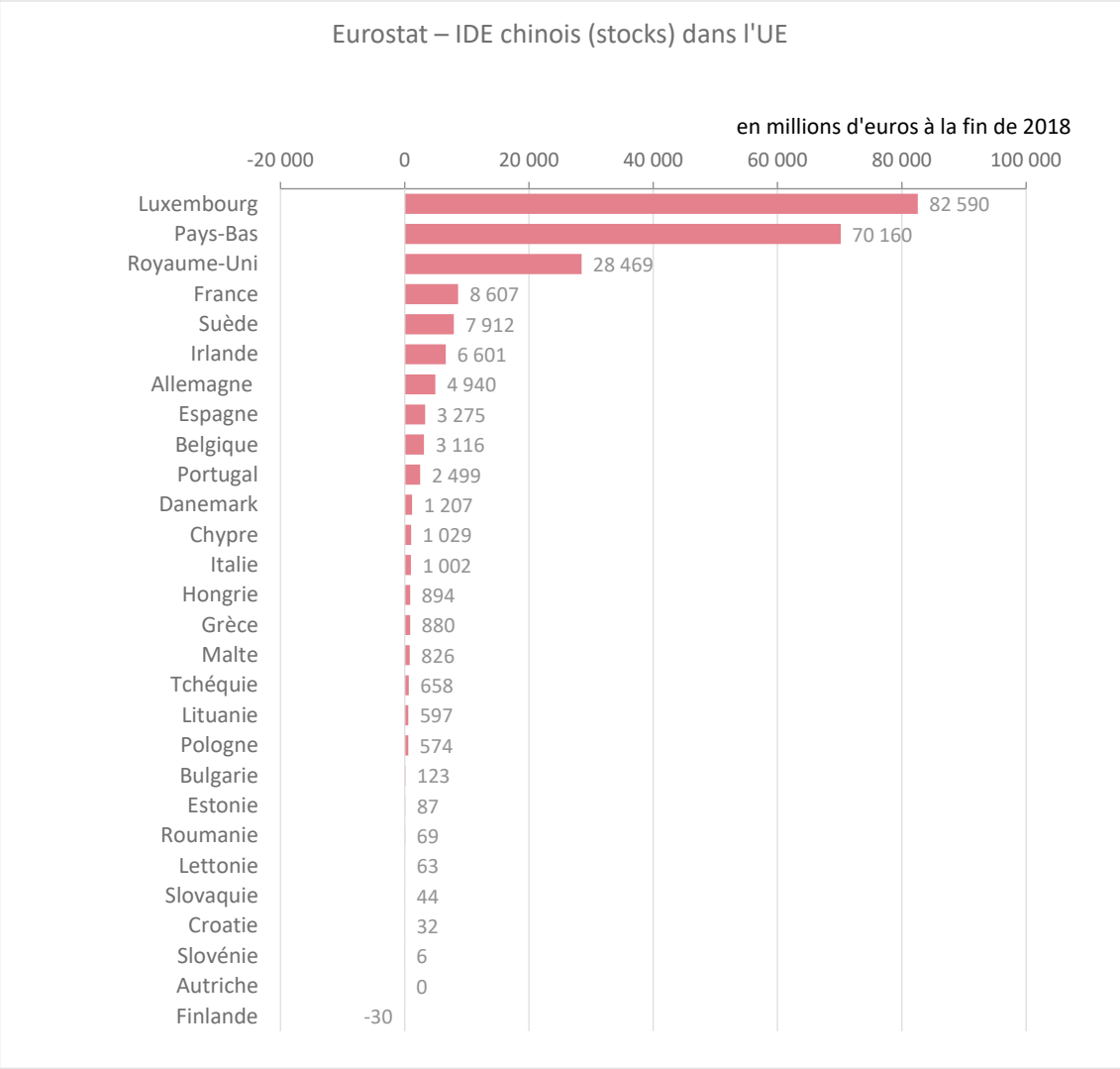

Remarque: Hong Kong est pris en compte dans les chiffres indiqués.

Source: Base de données d'Eurostat, les dernières données disponibles datant de fin 2018.

Annexe V – Aperçu des investissements chinois dans l'UE: participation étrangère

Figure 14 – Actifs des entreprises de l'UE contrôlées par des investisseurs chinois d'après la base de données CE-JRC sur les participations étrangères

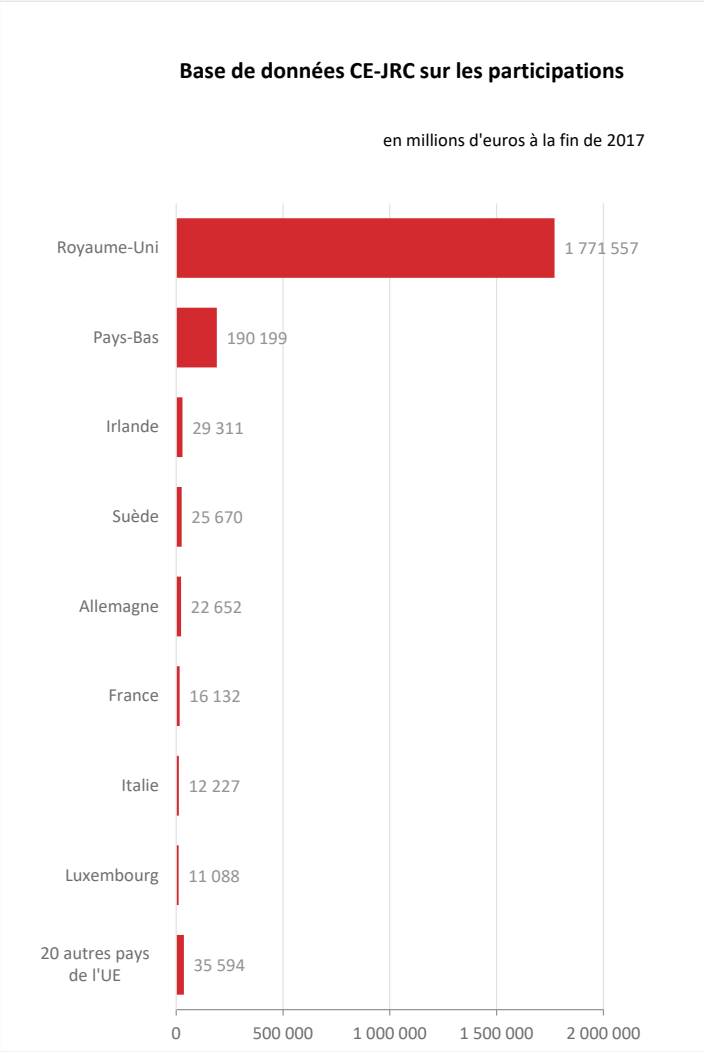

Remarque n° 1: les «20 autres pays de l'UE» sont la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la Tchéquie, le Danemark, la Grèce, l'Espagne, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Finlande.

Remarque n° 2: la ***figure 14*** présente le total des actifs des entreprises de l'UE contrôlées par des investisseurs chinois, ce qui ne correspond pas forcément aux participations détenues par des investisseurs chinois (mesurées en pourcentage des parts détenues multiplié par le total des actifs). Comme le fait observer la DG TRADE, le contrôle d'une société se définit comme la participation à 50,01 % au moins de ses parts et n'équivaut pas à une participation à 100 % du capital. Les données sont compilées à l'aide des comptes tant consolidés que non consolidés des sociétés (en fonction de la disponibilité des données). Pour de plus amples informations, veuillez consulter Gregori W., Nardo M., Ndacyayisenga N., Rancan M., *Foreign Investment in the EU – The FOWN dataset*, EUR 29885 EN, Office des publications de l'Union européenne.

Source: base de données CE-JRC sur les participations étrangères, les dernières données disponibles datant de fin 2017.

Annexe VI – Inventaire, par la Cour des comptes européenne, des risques et des perspectives que présente la stratégie d'investissement chinoise pour l'UE

RISQUES

Numéro et type de risque	Vue d'ensemble des risques extérieurs	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer le risque	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des risques
R.1 Politique	Risque que les investissements chinois concernant des actifs sensibles/stratégiques dans l'UE portent atteinte à la sécurité et à l'ordre public	Données et informations sur les actifs sensibles/stratégiques des États membres	Minghao, Z., «The Belt and Road Initiative and its Implications for China-Europe Relations», *The International Spectator*, p. 114, octobre 2016; Conrad, B. et Kostka, G., *Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?*, p. 647, février 2017
R.2 Politique	Risque que des États membres concluent individuellement des protocoles d'accord avec la Chine sur la coopération dans le cadre de la BRI, ce qui pourrait compromettre l'unité de l'UE	Données et informations sur les protocoles d'accord conclus par les États membres avec la Chine sur la BRI	Casarini, N., «When All Roads Lead to Beijing. Assessing China's New Silk Road and its Implications for Europe», *The International Spectator*, p. 105, novembre 2016
R.3 Politique	Risque que les projets de la BRI contribuent à affaiblir la prise de participation des États membres dans des infrastructures essentielles d'importance nationale ou stratégique, ou leur contrôle sur ces infrastructures, ce qui pourrait avoir des implications géopolitiques pour les relations économiques de l'UE avec d'autres pays partenaires	Voir les risques R.1 et R.2, ainsi que les données et les informations sur les prises de participations à des infrastructures essentielles	Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 646 et 647, février 2017
R.4 Politique	Risque que les investissements chinois contribuent à développer des infrastructures de connectivité transfrontalière mises à profit par le trafic/la criminalité organisé(e) transnational(e)	Études sur l'efficacité, la sécurité et la criminalité concernant les mécanismes de connectivité	*The Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, rapport de la conférence «Dialogue on Organized Crime and Development», p. 2 et 3, février 2019

Numéro et type de risque	Vue d'ensemble des risques extérieurs	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer le risque	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des risques
R.5 Économique	Risque d'absence de réciprocité et d'avantage économique indu pour les entreprises chinoises par rapport aux entreprises de l'UE en raison de l'inégalité des règles du jeu ou du non-respect des règles de l'OMC	Études sur l'avantage économique des entreprises chinoises (par rapport à celles de l'UE) du point de vue de la concurrence dans l'UE et sur les marchés internationaux	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 71 et 79, janvier 2018; Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy,* p. 646, février 2017
R.6 Économique	Manque de coordination entre les programmes infrastructurels de l'UE et de la Chine, ce qui peut donner lieu à des déficits en matière d'infrastructures de connectivité, ou à des situations de concurrence ou de double emploi entre projets d'investissement	Données et informations, ou études sur la coordination, les chevauchements et les synergies entre la BRI et les programmes de l'UE dans le domaine de la connectivité, par exemple l'utilisation par les utilisateurs chinois des infrastructures de transport sur les réseaux de l'UE	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 64-72 et 84-85, janvier 2018
R.7 Économique	Risque que les investissements ou les prêts chinois en Europe mènent à la faillite, en raison de projets mal conçus financés par des banques d'État chinoises, ou de dettes impossibles à gérer financées par des entreprises d'État chinoises dans l'UE et dans des pays en développement La prise en charge par des sources de financement chinoises de projets initialement négociés avec des institutions de prêt européennes ou internationales (ayant offert des conditions plus favorables) pourrait donner lieu à des situations où des infrastructures d'importance stratégique ou nationale sont données à des créanciers chinois en cas de défaillance.	Données et informations, ou études sur l'échec de projets et/ou d'entreprises financé(e)s par des investissements chinois dans l'UE ou dans des pays en développement	OCDE, *China's Belt and Road Initiative in the Global Trade, Investment and Finance Landscape*, p. 21 et 29, Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance 2018
R.8 Économique	Risque que le transfert forcé de technologies vers la Chine dans le cadre d'investissements étrangers nuise à la compétitivité à long terme de l'UE et à la dynamique mondiale d'innovation résultant du jeu de la concurrence	Données et informations, ou études sur le transfert de technologies de l'UE vers la Chine	Minghao, Z., «The Belt and Road Initiative and its Implications for China-Europe Relations», *The International Spectator*, p. 114, octobre 2016; Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 646, février 2017
R.9 Économique	Risque que l'UE importe des marchandises en provenance de Chine à des prix inférieurs aux coûts de production	Données et informations sur le déficit commercial de l'UE par rapport à la Chine	Casarini, N., *Is Europe to benefit from China's Belt and Road Initiative?*, p. 10, Istituto Affari Internazionali (IAI), octobre 2015

Numéro et type de risque	Vue d'ensemble des risques extérieurs	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer le risque	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des risques
R.10 Économique	L'UE subit les retombées des chocs défavorables que connaissent ses chaînes d'approvisionnement dont les fournisseurs clés sont chinois	Données sur la substituabilité et la dépendance de l'UE par rapport aux fournisseurs chinois dans les chaînes d'approvisionnement en dehors de l'Europe, y compris documents de recherche de la BCE	Bulletin économique de la BCE, *Transmission of output shocks – the role of cross-border production chains*, p. 10 et 11, n° 2 / 2016
R.11 Social	Droits du travail et droits sociaux des salariés non respectés par les entreprises chinoises ayant effectué des investissements étrangers en dehors de l'UE	Études sur les législations et le respect des droits et avantages sociaux des travailleurs locaux dans le cadre des investissements étrangers réalisés en dehors de l'UE par des entreprises chinoises	Minghao, Z., «The Belt and Road Initiative and its Implications for China-Europe Relations», *The International Spectator*, p. 115, octobre 2016
R.12 Technologique	Risque que la BRI ne respecte pas suffisamment les règles et normes de l'UE en matière de sécurité des données, l'exposant ainsi l'UE à des cyberattaques (cybercriminalité ou cyberespionnage)	Études sur le respect des règles de l'UE en matière de sécurité des données et sur les cyberattaques (ou la cybercriminalité/le cyberespionnage) en général	Hanemann, T., Huotari, M. et Kratz, A., *Chinese FDI in Europe: 2018 Trends and Impact of New Screening Policies*, p. 20, MERICS et Rhodium Group (RHG), mars 2019; Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 647, février 2017
R.13 Technologique	Risque que les investissements chinois ne respectent pas les normes européennes ou internationales (c'est-à-dire qu'ils appliquent des normes nationales «moins strictes» ou des normes «mondiales par défaut»), par exemple en ce qui concerne la mise en place de connexions de transport transfrontalières Une approche aussi peu durable peut atténuer les effets positifs des normes de l'UE dans des domaines tels que le commerce et l'innovation	Études sur l'application des normes internationales/de l'UE et des normes nationales chinoises/«mondiales par défaut» aux liaisons de transport ainsi que sur les divergences entre ces différentes normes	OCDE, *China's Belt and Road Initiative in the Global Trade, Investment and Finance Landscape*, p. 27, Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance 2018
R.14 Juridique	Risque que les investissements chinois ne respectent pas la réglementation de l'UE relative au blanchiment d'argent ou d'autres règles financières, et que les informations sur l'investisseur ultime fassent défaut	Données et informations, ou études sur la conformité des investissements chinois à la réglementation relative au blanchiment d'argent et à d'autres règles financières	Hanemann, T., Huotari, M. et Kratz, A., *Chinese FDI in Europe: 2018 Trends and Impact of New Screening Policies*, p. 20, MERICS et Rhodium Group (RHG), mars 2019
R.15 Juridique	Risque que de grands projets d'infrastructure pilotés par la Chine dans l'UE soient attribués de façon irrégulière en raison d'offres chinoises artificiellement basses (ou soutenues par des financements publics)	Données et informations, ou études, sur la corruption lors de l'attribution des projets d'infrastructure (dans l'UE) et, le cas échéant, du fait d'entreprises chinoises	Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 646 et 647, février 2017

Numéro et type de risque	Vue d'ensemble des risques extérieurs	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer le risque	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des risques
R.16 Juridique	Risque que les importations de marchandises chinoises dans l'UE fassent l'objet de fraude aux droits de douane et à la TVA, influant ainsi sur le calcul des ressources propres	Données et informations, ou études, concernant l'incidence, sur le calcul des ressources propres, de la fraude aux droits de douane et à la TVA sur les importations dans l'UE en provenance de Chine	Rapports annuels 2016 à 2018 de la Cour des comptes européenne.
R.17 Environnemental	Risque que les normes réglementaires internationales ou de l'UE (y compris les exigences environnementales) ne soient pas respectées par les entreprises chinoises lorsqu'elles prennent part à des marchés dans l'UE ou dans des pays candidats (par exemple, impact des projets d'investissement chinois sur le pacte vert pour l'Europe)	Études sur le respect des normes réglementaires internationales ou de l'UE (y compris des exigences environnementales et de la réglementation en matière de marchés) par les entreprises chinoises dans l'UE ou dans des pays candidats	*Belt and Road Economics – Opportunities and Risks of Transport Corridors*, Groupe de la Banque mondiale, p. 111 et 112
R.18 Environnemental	Risque que les systèmes de santé publique soient touchés par les interconnexions croissantes à l'ère de la mondialisation (y compris les axes de transport chinois le long des nouvelles routes de la soie) qui accélèrent la transmission des maladies	Études de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'urgence de santé publique de portée internationale	Tatem, A.J., Rogers, D.J. et Hay, S.I., «Global Transport Networks and Infectious Disease Spread», *Advances in Parasitology*, Elsevier Public Health Emergency Collection, vol. 62, 2006

PERSPECTIVES

Numéro et type de perspective	Aperçu des perspectives extérieures	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer la perspective	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des perspectives
P.1 Politique	Il se peut que les investissements chinois dans l'UE favorisent le développement d'intérêts communs, créant une base solide pour les relations bilatérales UE-Chine et le partenariat à long terme	Études relatives à l'incidence des investissements chinois sur la création d'une base solide pour les relations bilatérales UE-Chine et le partenariat à long terme	Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 646, février 2017
P.2 Politique	Il se peut que les activités et investissements chinois contribuent à la paix et à la sécurité (y compris à la santé publique mondiale) dans les pays voisins de l'UE et dans les pays en développement	Études sur l'incidence des investissements chinois sur la stabilité des pays voisins de l'UE et des pays en développement	Casarini, N., *Is Europe to benefit from China's Belt and Road Initiative?*, p. 10, Istituto Affari Internazionali (IAI), octobre 2015
P.3 Économique	Il se peut que les relations entre l'UE et la Chine (y compris les banques internationales multilatérales de développement) permettent de renforcer les capacités de prêt internationales dans plusieurs secteurs et favorisent la croissance économique des États membres	Études relatives aux capacités de prêt internationales et intersectorielles et à l'incidence des investissements chinois sur la création de sources financières (y compris des banques internationales) et de croissance économique pour les États membres	Kamal, R. et Gallagher, K., *China Goes Global With Development Banks*, Bretton Woods Project, avril 2016
P.4 Économique	Il se peut que les investissements chinois dans les pays voisins et en développement contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE concernant ces pays, notamment en améliorant leur croissance économique	Études relatives à l'incidence des investissements chinois sur les objectifs de l'UE concernant les pays voisins et les pays en développement, en particulier du point de vue du renforcement de leur croissance économique	Contribution de la Commission européenne et du HR/VP au Conseil européen, «Relations UE-Chine – Une vision stratégique», p. 4, JOIN(2019) 5 final, 12 mars 2019.
P.5 Économique	Il se peut que l'euro devienne une monnaie plus forte en raison de la part importante des réserves de change chinoises converties en euros	Études relatives à l'incidence des investissements chinois sur la réévaluation/dévaluation de l'euro	Casarini, N., *Is Europe to benefit from China's Belt and Road Initiative?*, p. 10, Istituto Affari Internazionali (IAI), octobre 2015
P.6 Économique	Il se peut que la BRI stimule les échanges commerciaux en améliorant la connectivité et en abaissant les coûts de ces échanges dans l'UE et dans d'autres pays	Études relatives à l'incidence des investissements chinois sur les coûts des échanges et sur la balance commerciale de l'UE et d'autres pays	*Belt and Road Economics – Opportunities and Risks of Transport Corridors*, p. 5, Groupe de la Banque mondiale
P.7 Économique	Il se peut que la BRI favorise un développement plus poussé du chemin de fer (commercial) dans l'UE comme alternative au transport aérien et maritime	Études relatives à l'incidence d'un développement plus poussé, sous l'impulsion de la BRI, du chemin de fer (commercial) dans l'UE comme alternative au transport aérien et maritime	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 65-66, janvier 2018

Numéro et type de perspective	Aperçu des perspectives extérieures	Données et informations nécessaires pour appréhender/évaluer la perspective	Exemples de sources utilisées pour l'inventaire des perspectives
P.8 Économique	Il se peut que la BRI rééquilibre les flux de fret à destination/en provenance de l'UE	Études relatives à l'incidence de la BRI sur les flux de fret à destination/en provenance de l'UE	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 66-67, janvier 2018
P.9 Économique	Il se peut que la BRI encourage la rationalisation des régimes douaniers en vue d'améliorer la connectivité	Études relatives à l'incidence de la BRI sur l'amélioration et la rationalisation des régimes douaniers	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 67, janvier 2018
P.10 Économique	Il se peut que des entreprises de l'UE construisent des chemins de fer, des routes et d'autres infrastructures en Asie centrale, avec partage éventuel de connaissances entre l'UE et la Chine	Études relatives à l'incidence des investissements chinois sur les infrastructures de transport en Asie centrale et sur le partage de connaissances entre l'UE et la Chine	DG des politiques internes du Parlement européen, étude réalisée pour la commission TRAN: «La nouvelle route de la soie – débouchés et défis pour le transport européen», p. 68, janvier 2018
P.11 Économique	Il se peut que l'exposition de l'UE aux technologies de pointe lui offre l'occasion de promouvoir ses normes et ses compétences en la matière en déployant la stratégie Digital4Development, comme indiqué dans le document «Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE»	Études relatives à l'incidence de l'exposition aux technologies asiatiques sur les activités commerciales et de sécurité de l'UE liées à l'évolution numérique stratégique	Commission européenne, «Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE», communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, JOIN(2018) 31 final, Bruxelles, 19 septembre 2018
P.12 Économique	Il se peut que l'UE puisse diversifier les risques des prises de participation (étrangères), réduisant sa dépendance potentielle vis-à-vis d'un pays donné	Études relatives aux conséquences pour l'UE de la diversification des prises de participation (étrangères), et de sa dépendance à celle-ci	Conrad, B. et Kostka, G., «Chinese investments in Europe's energy sector: Risks and opportunities?», *Energy Policy*, p. 646, février 2017
P.13 Économique	Il se peut que certains secteurs de l'UE, tels que l'enseignement supérieur, la recherche, les secteurs créatifs/culturels tirent parti de la coopération et des échanges avec la Chine	Rapports sur Horizon 2020 et Erasmus+	Hellkötter, K. et Ayoub, L., «Mapping the EU-China Cultural and Creative Landscape – Summarizing Report», mars 2014, pour *EU-China Policy Dialogues Support Facility II* Partenaires de dialogue: DG EAC de la Commission européenne, ministère de la culture de la République populaire de Chine

Annexe VII – Actions résultant de la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine

Éléments pour une nouvelle stratégie de l'UE à l'égard de la Chine, 2016

#	Action	Volet	Type 1 G/S*	Type 2 U/B/C**
16.1	Le principe fondamental qui sous-tend la relation entre l'Union européenne et la Chine est celui de la réciprocité des bénéfices sur le plan tant politique qu'économique.	C	G	B
16.2	Dans ses relations avec la Chine, l'UE devrait agir sur la base de principes, en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme et en restant fidèle à ses intérêts et à ses valeurs. Cette collaboration continuera d'être fondée sur un programme positif de partenariat couplé avec une gestion constructive des différences.	A	G	U
16.3	Les relations entre les États membres de l'UE et la Chine doivent respecter la législation, la réglementation et les politiques de l'UE.	B	S	U
16.4	L'UE attend de la Chine qu'elle assume des responsabilités à la hauteur des avantages qu'elle tire de l'ordre international fondé sur des règles.	E	G	C
16.5	La promotion des droits de l'homme restera un élément central de la collaboration de l'UE avec la Chine, et le bien-être des citoyens et le respect des obligations internationales resteront au cœur de son approche. L'UE exigera de la Chine qu'elle rende des comptes sur son bilan en matière de droits de l'homme.	A	S	U
16.6	L'UE confirme sa politique d'une «Chine unique».	J	S	U
16.7	L'UE devrait continuer de développer ses relations avec Taïwan et de soutenir l'évolution constructive de relations entre les deux rives du détroit.	J	S	U
16.8	L'UE devrait soutenir la poursuite de la mise en œuvre du principe «un pays, deux systèmes» à Hong Kong et Macao.	J	S	U
16.9	L'élaboration des politiques de l'UE concernant la Chine devrait tenir pleinement compte des relations étroites que l'UE entretient avec les États-Unis et d'autres partenaires.	J	S	U
16.10	L'UE devrait continuer de soutenir et d'encourager activement les réformes économiques, environnementales et sociales en Chine visant à parvenir à un modèle de croissance plus ouvert, durable et inclusif.	E	G	U
16.11	L'UE cherche à garantir la réciprocité et des règles du jeu équitables dans tous les aspects de sa relation en matière de commerce et d'investissement avec la Chine. Pour ce faire, elle intensifiera sa surveillance de l'accès des entreprises européennes aux marchés chinois et aux régimes de soutien de la recherche et du développement chinois.	C	G	U
16.12	La conclusion d'un accord global sur les investissements constitue la priorité immédiate de l'UE pour atteindre l'objectif d'approfondissement et de rééquilibrage de sa relation économique avec la Chine.	C	S	B
16.13	L'UE accorde une grande importance à la conclusion rapide, avec la Chine, d'un accord sur les indications géographiques visant à protéger les dénominations de denrées alimentaires et fondé sur les normes internationales les plus strictes.	C	S	B
16.14	L'UE élabore une nouvelle génération d'accords commerciaux modernes, de haut niveau, et pourrait envisager des ambitions plus larges, parmi lesquelles la conclusion d'un accord de libre-échange approfondi et exhaustif avec la Chine, lorsque les conditions (y compris la mise en œuvre des réformes économiques nécessaires en Chine) y seront propices.	C	G	U
16.15	L'UE attend de la Chine qu'elle procède à des réductions importantes et vérifiables de ses surcapacités industrielles, sur la base d'un calendrier clair et d'un mécanisme de suivi indépendant.	D	S	C
16.16	L'UE est favorable aux investissements productifs chinois en Europe, pour autant qu'ils respectent la législation et la réglementation de l'UE. En retour, elle attend une amélioration de l'accès au marché pour les entreprises étrangères en Chine et des règles du jeu équitables dans les affaires et les investissements. La Chine devrait réduire le nombre de secteurs protégés et limiter la portée des examens concernant la sécurité nationale.	C	G	B
16.17	La coopération devrait être renforcée sur les questions relatives à l'état de droit, à l'application des règles de concurrence et aux normes et réglementations dans les secteurs clés.	C	G	B
16.18	La coopération mutuellement bénéfique dans le domaine de la recherche et de l'innovation devrait être renforcée, tout en veillant à ce que les règles du jeu soient équitables.	I	G	B

16.19	La coopération dans le domaine de l'économie numérique peut procurer des avantages aussi bien à l'UE qu'à la Chine. Elle devrait tirer parti de la croissance grâce à des normes communes et à des activités de recherche conjointes sur une base réciproque.	C	G	B
16.20	L'UE devrait intensifier sa coopération avec la Chine en ce qui concerne la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle. Elle devrait renforcer les mesures prises pour lutter contre le vol de droits de propriété intellectuelle et de secrets d'affaires facilité par les technologies de l'information et de la communication.	C	S	B
16.21	L'UE devrait utiliser la plateforme de connectivité UE-Chine comme principal canal de collaboration avec la Chine pour doter le continent eurasiatique d'un réseau physique et numérique par lequel les échanges, les investissements et les contacts interpersonnels peuvent transiter.	E	S	B
16.22	La coopération avec la Chine dans le cadre de son initiative «Une ceinture, une route» devrait être subordonnée à la réalisation par la Chine de son objectif déclaré de faire de cette initiative une plateforme ouverte respectant les règles du marché et les normes internationales afin d'être bénéfique pour tous.	E	G	B
16.23	Le dialogue interpersonnel devrait voir sa portée élargie et de nouvelles initiatives devraient être conçues pour encourager un plus grand pluralisme dans les contacts. Les contacts interpersonnels devraient être intégrés dans les relations entre l'UE et la Chine et le dialogue sur la mobilité et la migration devrait être renforcé.	I	S	B
16.24	La reconnaissance du rôle accru de la Chine dans les relations et la gouvernance internationales devrait aller de pair avec un plus grand respect par la Chine des règles et normes internationales.	E	G	B
16.25	L'UE encourage la Chine à mobiliser ses ressources diplomatiques et autres pour œuvrer à la sécurité en tant que bien public mondial, et notamment à s'engager en ce qui concerne l'Afghanistan et la Syrie.	H	G	B
16.26	L'UE est concernée par la sécurité en Asie et continuera de renforcer sa contribution positive à cet égard. De même, elle encourage la Chine à contribuer activement à la paix et à la sécurité dans le voisinage de l'UE, dans le respect du droit international.	H	G	B
16.27	L'UE souhaite le maintien de la liberté de navigation et de survol dans les mers de Chine méridionale et orientale. Les différends devraient être réglés de manière pacifique, sur la base de l'état de droit, et les provocations unilatérales devraient être évitées.	E	S	B
16.28	Le dialogue de l'UE avec la Chine en vue de rechercher davantage de points de convergence sur les questions du désarmement, de la non-prolifération, de la lutte contre le terrorisme et du cyberespace devrait être renforcé.	H	G	B
16.29	L'UE devrait veiller à avoir une bonne compréhension des politiques de la Chine en matière de défense et de sécurité, afin de dialoguer en connaissance de cause avec ce pays.	H	G	B
16.30	L'Afrique offre la meilleure possibilité de coopération entre l'UE et la Chine dans le domaine de la sécurité, tant en mer qu'à terre. La coopération en matière de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Corne de l'Afrique devrait être maintenue.	H	G	B
16.31	L'UE devrait rechercher des opportunités de coopération pratique et de coordination avec la Chine sur des questions telles que le renforcement des capacités et le soutien aux efforts africains en vue du maintien de la paix, en exploitant pleinement les atouts dont les deux parties disposent sur place en matière de diplomatie et de sécurité.	H	G	B
16.32	L'UE et la Chine ont un intérêt commun à soutenir le multilatéralisme. L'UE devrait collaborer avec la Chine en vue de consolider la gouvernance mondiale fondée sur des règles.	E	G	B
16.33	L'UE devrait rechercher avec la Chine une plateforme commune sur les grandes priorités du G20.	J	G	B
16.34	L'UE devrait encourager la Chine à jouer un rôle plus engagé et plus actif au sein de l'OMC et dans les initiatives multilatérales et plurilatérales d'échanges et d'investissements, en assumant des responsabilités à la hauteur des bénéfices qu'elle tire d'un système commercial ouvert et en renforçant l'ambition de ces initiatives. L'UE attend de la Chine qu'elle soumette une offre d'adhésion à l'accord sur les marchés publics (AMP) digne de l'importance du marché chinois.	C	S	B
16.35	L'UE devrait collaborer plus étroitement avec la Chine dans des domaines tels que la gestion des catastrophes, les crises humanitaires et les migrations.	H	G	B
16.36	L'UE devrait continuer d'insister pour que la Chine respecte ses obligations juridiques en matière de droit international et de droits de l'homme, tant sur son territoire qu'à l'étranger, et devrait collaborer avec la Chine dans ce but.	A	G	B
16.37	Un dialogue renforcé UE-Chine sur le développement devrait être lancé.	J	S	B

16.38	L'UE devrait mettre à profit l'engagement de la Chine à lutter contre les effets du changement climatique pour renforcer le partenariat dans ce domaine, au niveau tant bilatéral que multilatéral.	F	G	B
16.39	L'environnement constitue désormais une priorité absolue pour la Chine, ainsi que cela a été reconnu dans le dernier plan quinquennal. L'UE devrait en profiter pour établir un programme positif commun dans des domaines tels que la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'économie circulaire, la gestion durable des ressources des océans et la lutte contre les facteurs menaçant les habitats et la biodiversité.	F	S	B
16.40	L'UE devrait rechercher une coopération plus étroite avec la Chine dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.	G	S	B
16.41	Une approche globale s'impose dans les rapports avec la Chine, afin d'obtenir des retombées maximales.	B	G	U
16.42	Les États membres devraient renforcer les positions adoptées au niveau de l'UE dans le cadre de leurs relations bilatérales avec la Chine, tandis que les services de la Commission et le SEAE devraient veiller à ce que les États membres soient bien conscients de la nécessité de préserver les intérêts de l'UE.	B	G	U
16.43	Les sommets annuels UE-Chine et les dialogues à haut niveau permettront d'établir les objectifs et les priorités en vue de mettre en œuvre le programme stratégique commun. L'agenda 2020 UE-Chine doit faire l'objet d'examens annuels au niveau des hauts fonctionnaires, qui devraient être rapportés au sommet UE-Chine.	A	S	U
16.44	L'UE travaillera avec la Chine pour évaluer l'efficacité des nombreux dialogues conjoints et s'efforcer de les rationaliser si nécessaire conformément aux priorités de l'UE.	A	G	B
16.45	L'UE devrait continuer d'améliorer sa capacité d'analyse de la Chine et de sensibiliser les futures générations de dirigeants chinois dans tous les domaines.	I	G	B
16.46	Les mécanismes de coordination de l'UE doivent être utilisés activement [par l'UE] afin de favoriser l'unité de l'UE.	B	G	U
16.47	La mise en œuvre de la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine doit faire l'objet de réexamens à intervalles réguliers au sein des formations pertinentes du Conseil. L'UE doit être prête à adapter son approche en fonction de l'évolution des hypothèses sous-jacentes.	J	S	U

Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE, 2018

#	Action	Volet	Type 1 G/S*	Type 2 U/B**
18.1	La Commission élaborera une méthodologie permettant d'évaluer les niveaux de connectivité durable en Europe et en Asie, ainsi que leur incidence économique dans l'UE et ses régions.	E	S	U
18.2	La Commission encouragera l'échange de données en ce qui concerne les douanes et les couloirs de transport numériques et évaluera les risques.	H	S	U
18.3	La Commission poursuivra les négociations relatives à la conclusion d'un accord de transport aérien avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Azerbaïdjan, la Turquie et le Qatar, et signera des accords bilatéraux relatifs à la sécurité aérienne avec la République populaire de Chine (Chine) et le Japon.	C	S	B
18.4	La Commission favorisera la conclusion d'accords sur la décarbonation des transports dans les enceintes internationales, en particulier dans les secteurs de l'aviation et des transports maritimes.	F	S	U
18.5	La Commission promouvra la numérisation et la simplification administrative des transports maritimes en Asie et dans les pays de la mer Noire, ainsi que l'adoption des règles de Rotterdam.	E	S	U
18.6	La Commission étudiera la possibilité d'étendre le mandat du (des) coordinateur(s) du corridor du RTE-T de l'UE à la région concernée par l'élargissement et aux pays du voisinage dans le cadre du réexamen envisagé du règlement RTE-T, qui doit être achevé d'ici à 2023.	E	S	U
18.7	La Commission élaborera des normes pour l'utilisation éthique des technologies d'avenir telles que l'intelligence artificielle et favorisera le plein respect du comportement responsable en ligne de la part des gouvernements.	A	S	U
18.8	La Commission promouvra davantage le programme Erasmus et les actions Marie Skłodowska-Curie en Asie, ainsi que les accords de réciprocité y afférents en vue d'accroître les possibilités d'échange et de mobilité.	I	S	U
18.9	La Commission intensifiera la coopération avec les pays tiers concernés, notamment dans le cadre de la plateforme de connectivité UE-Chine, afin de promouvoir l'économie numérique, une connectivité des transports efficiente et une mobilité intelligente, durable, sûre et sécurisée, basée sur l'extension du réseau du RTE-T, tout en encourageant l'établissement de conditions de concurrence égales en matière d'investissement.	C	S	B
18.10	La Commission soutiendra une connectivité durable dans ses dialogues stratégiques et de développement avec les pays tiers.	E	G	U
18.11	La Commission approfondira la coopération avec les organisations régionales compétentes en Asie et pilotera des approches régionales relatives à la coopération en matière de connectivité pour l'Asie.	E	G	U
18.12	La Commission coopérera avec les organismes de normalisation européens et internationaux et leurs membres nationaux en vue de l'élaboration efficiente et conjointe des normes techniques nécessaires, y compris au moyen d'une assistance et d'une coopération techniques ciblées.	E	G	U
18.13	La Commission œuvrera aux côtés de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) à l'unification du régime juridique relatif au transport ferroviaire des marchandises sur tout le continent eurasien et aux côtés de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et de l'Organisation pour la collaboration des chemins de fer (OSJD) à l'extension de l'application des cadres de l'UE en matière de spécifications techniques et de gestion de la sécurité.	E	S	U
18.14	La Commission (et, le cas échéant, le haut représentant) facilite(nt) les investissements en faveur de la connectivité entre l'Europe et l'Asie à l'aide de facilités d'investissement et de garanties auxquelles participent des banques publiques européennes (BEI, BERD et banques et institutions nationales des États membres) et des IFI, conformément aux normes internationales et en veillant à garantir des conditions de concurrence équitables.	C	G	U
18.15	La Commission (et, le cas échéant, le haut représentant) renforce(nt) la coopération en matière d'investissement entre l'UE, la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.	E	S	U

18.16	La Commission (et, le cas échéant, le haut représentant) crée(nt) un groupe consultatif des acteurs de marché pour la connectivité euro-asiatique.	J	S	U
18.17	La Commission (et, le cas échéant, le haut représentant) veille(nt) au renforcement de la transparence en matière de marchés publics liés aux infrastructures euro-asiatiques, y compris par une adhésion plus large à l'accord de l'OMC sur les marchés publics et l'adoption des normes de cet accord, ainsi que par une aide à la création de sites web consacrés aux marchés publics.	C	S	U

Relations UE-Chine – Une vision stratégique, 2019

#	Mesure	Volet	Type 1 G/S*	Type 2 U/B**
19.1	L'UE renforcera sa coopération avec la Chine afin d'assumer les responsabilités communes sur l'ensemble des trois piliers de l'ONU, à savoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement.	A	G	B
19.2	Afin de lutter plus efficacement contre le changement climatique, l'UE appelle la Chine à plafonner ses émissions avant 2030, conformément aux objectifs de l'accord de Paris.	F	S	B
19.3	L'UE approfondira le dialogue avec la Chine sur les questions de paix et de sécurité, en s'appuyant sur la coopération positive en faveur du plan d'action global commun pour l'Iran.	H	G	B
19.4	Afin de préserver son intérêt en matière de stabilité, de développement économique durable et de bonne gouvernance dans les pays partenaires, l'UE appliquera plus vigoureusement les accords bilatéraux et les instruments financiers existants, et collaborera avec la Chine pour suivre les mêmes principes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie.	E	S	B
19.5	Afin de parvenir à des relations économiques plus équilibrées et réciproques, l'UE invite la Chine à tenir les engagements conjoints UE-Chine qui ont été convenus. Figurent parmi ces engagements la réforme de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier pour ce qui est des subventions et des transferts de technologie forcés, ainsi que la conclusion d'accords bilatéraux sur les investissements d'ici 2020, sur les indications géographiques rapidement, et sur la sécurité aérienne dans les semaines à venir.	C	S	B
19.6	Afin de promouvoir la réciprocité et de créer des possibilités de passation de marchés en Chine, le Parlement européen et le Conseil devraient adopter l'instrument sur les marchés publics internationaux avant la fin de 2019.	C	S	B
19.7	Afin de garantir la prise en compte non seulement des prix, mais également de la sévérité des normes en matière de travail et d'environnement, la Commission publiera des orientations d'ici la mi-2019 au sujet de la participation de soumissionnaires et de biens étrangers dans le domaine des marchés publics de l'UE. La Commission passera en revue, conjointement avec les États membres, la mise en œuvre du cadre actuel afin de recenser les lacunes avant la fin de 2019.	C	S	U
19.8	Afin de remédier pleinement aux effets de distorsion que produisent les prises de participation par des pays tiers et les financements publics étrangers sur le marché intérieur, la Commission déterminera, avant la fin de 2019, la manière de combler les lacunes constatées dans la législation de l'UE.	D	S	U
19.9	Afin de prévenir les éventuelles graves implications pour la sécurité des infrastructures numériques critiques, une approche commune de l'UE s'impose dans le domaine de la sécurité des réseaux 5G. La Commission européenne publiera une recommandation à l'issue du Conseil européen en vue de donner le coup d'envoi à cette mesure.	B	S	U
19.10	Afin de détecter les risques que posent pour la sécurité les investissements étrangers dans des actifs, technologies et infrastructures critiques et sensibiliser à leur sujet, les États membres devraient garantir la mise en œuvre rapide, complète et effective du règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers.	H	S	U

Légende: Pour plus d'informations sur les codes couleur des actions et des volets, veuillez consulter l'***annexe VIII***.

Volets:

A) promouvoir les valeurs de l'UE ainsi que les trois piliers des Nations unies (ONU), B) préserver l'unité de l'UE, C) réciprocité pour équilibrer les relations et instaurer des règles du jeu équitables, D) éviter les effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE, E) développement économique durable et bonne gouvernance, F) lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement, G) considérations de santé publique mondiale, H) approfondir le dialogue sur les questions de paix et de sécurité, I) promouvoir la compréhension et la coopération interculturelles en matière d'innovation, et J) élargir l'approche en matière de politique étrangère.

Type 1(*): G: général; S: spécifique.

Type 2(**): U: unilatéral; B: bilatéral, C: Chine.

Annexe VIII – Volets de la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement de la Chine et alignement sur les risques et les perspectives correspondants

Figure 15 – Représentation graphique, établie par la Cour des comptes européenne, des actions relevant de la stratégie UE-Chine

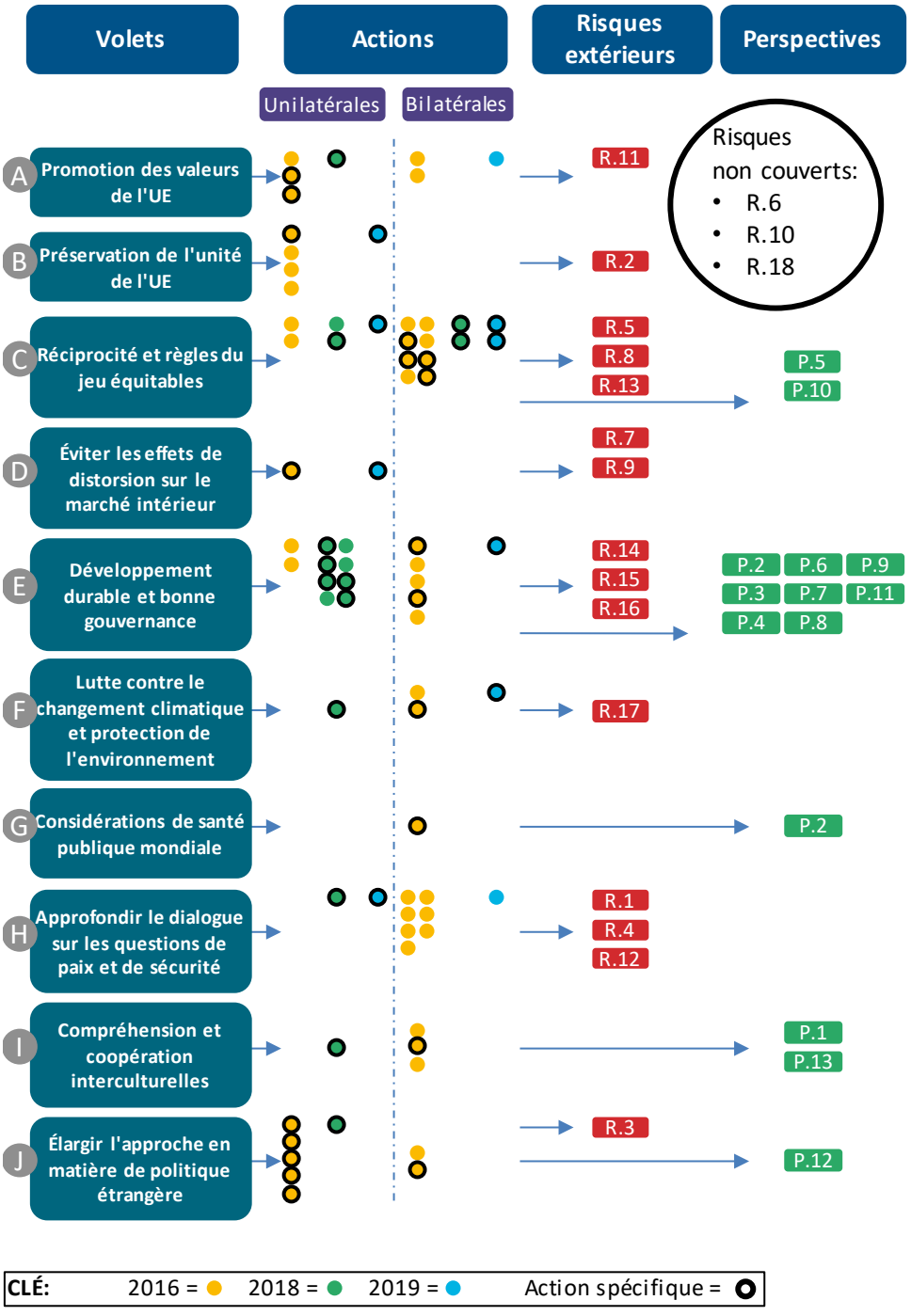

Remarque: chaque risque est représenté par un point coloré. L'exercice d'analyse porte uniquement sur les risques extérieurs, mais il englobe toutes les perspectives.

Source: Analyse de la Cour des comptes européenne.

VOLETS	ACTIONS						Risques	Perspectives
	Actions unilatérales UE/Chine			Actions bilatérales UE/Chine				
	2016	2018	2019	2016	2018	2019		
A) Promouvoir les valeurs de l'UE et les trois piliers de l'ONU	16.2 16.5 16.43	18.7		16.36 16.44		19.1	R.11	
B) Préserver l'unité de l'UE	16.3 16.41 16.42 16.46		19.9				R.2	
C) Réciprocité pour équilibrer les relations et instaurer des règles du jeu équitables	16.11 16.14	18.14 18.17	**19.7**	16.1 16.12 16.13 16.16 16.17 16.19 16.20 16.34	18.3 18.9	**19.5** **19.6**	R.5 R.8 R.13	P.5 P.10
D) Éviter les effets de distorsion sur le marché intérieur	16.15*		**19.8**				R.7 R.9	
E) Développement économique durable et bonne gouvernance	16.4 16.10	18.1 18.5 **18.6** 18.10 18.11 18.12 18.13 18.15		16.21 16.22 16.24 16.27 16.32		19.4	R.14 R.15 R.16	P.2 P.3 P.4 P.6 P.7 P.8 P.9 P.11
F) Lutter contre le changement climatique et protéger		18.4		16.38 16.39		**19.2**	R.17	
G) Considérations de santé publique mondiale				16.40				P.2
H) Approfondir le dialogue sur les questions de paix et de sécurité		18.2	19.10	16.25 16.26 16.28 16.29 16.30 16.31 16.35		19.3	R.1 R.4 R.12	
I) Promouvoir la compréhension et la coopération interculturelles		18.8		16.18 16.23 16.45				P.1 P.13
J) Élargir l'approche en matière de politique étrangère	16.6 16.7 16.8 16.9 16.47	18.16		16.33 16.37			R.3	P.12

LÉGENDE: Action générale: XX.X Action spécifique: XX.X Action assortie d'un délai: **XX.X** Action unilatérale de la Chine: XX.X (Action spécifique: XX.X*)

Acronymes et abréviations

AGI: accord global sur les investissements

AMP: accord sur les marchés publics

BAD: Banque asiatique de développement

BAII: Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures

BCE: Banque centrale européenne

BERD: Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BRI: initiative «Une ceinture, une route» (*Belt and Road Initiative*)

CE: Commission européenne

CEE-ONU: Commission économique des Nations unies pour l'Europe

CFP: cadre financier pluriannuel

COSO: comité des organisations de tutelle de la commission Treadway

COVID-19: maladie à coronavirus 2019

DG: direction générale

EPRS: service de recherche du Parlement européen

FEI: Fonds européen d'investissement

FMI: Fonds monétaire international

G20: forum international rassemblant les gouvernements et les banques centrales de 19 pays et de l'UE

HR/VP: haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (et vice-président de la Commission européenne)

IDE: investissement direct étranger

IFI: institution financière internationale

JRC: Centre commun de recherche (*Joint Research Centre*)

MERICS: Institut Mercator d'études sur la Chine

MIC 2025: (stratégie) «Made in China 2025»

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OMC: Organisation mondiale du commerce

OMS: Organisation mondiale de la santé

ONU: Nations unies

OSJD: Organisation pour la collaboration des chemins de fer

OTIF: Organisation (intergouvernementale) pour les transports internationaux ferroviaires

PECO: pays d'Europe centrale et orientale

PIB: produit intérieur brut

RAA: rapport annuel d'activité

RTE-T: réseau transeuropéen de transport

SEAE: Service européen pour l'action extérieure

TBI: traité bilatéral d'investissement

TIC: technologies de l'information et de la communication

TVA: taxe sur la valeur ajoutée

UE: Union européenne

US: États-Unis d'Amérique

Glossaire

Accord sur les marchés publics: accord conclu entre 19 membres de l'OMC, y compris l'UE, pour ouvrir leurs marchés publics les uns aux autres.

Base de données CE-JRC sur les participations étrangères: base de données de la Commission sur les actifs des entreprises contrôlées par des participations et des investissements étrangers réalisés par des entités situées en dehors de l'UE dans des secteurs clés.

Cadre de coopération 17+1: forum de coopération entre la Chine et 17 pays d'Europe centrale et orientale (PECO), dont douze sont des États membres de l'UE.

Chaîne d'approvisionnement: système d'organisations, de personnes, d'activités, d'informations et de ressources liées à la production d'un produit ou d'un service et à sa fourniture aux clients.

5G: norme technologique de cinquième génération pour les réseaux mobiles.

Coentreprise: mise en commun, pour atteindre des objectifs commerciaux précis, des ressources de deux entreprises ou plus, qui conservent des identités distinctes.

Corridor ou couloir économique: réseau d'infrastructures connecté au-delà des frontières internationales pour faciliter les échanges commerciaux et stimuler le développement économique.

Entité ad hoc: entité juridique créée à des fins spécifiques et/ou temporaires.

Entreprise d'État: entité menant des activités économiques sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle important grâce à une participation totale ou partielle.

Filtrage des IDE: évaluation permettant de déterminer si un investissement direct est susceptible de porter atteinte au pays dans lequel l'investissement est réalisé.

Garantie: actif pris à titre d'assurance ou de sécurité lors de l'octroi d'un prêt, qui reste acquis en cas de défaillance.

Indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation de l'IDE: indicateur de l'OCDE mesurant les restrictions appliquées par l'OCDE et les pays du G20 aux investissements directs étrangers.

Initiative «Une ceinture, une route» (BRI): stratégie d'investissement chinoise mettant l'accent sur les infrastructures de connectivité, lancée en 2013 dans le but de renforcer l'influence de la Chine à l'étranger.

Instrument financier: soutien financier prenant la forme de participations, de quasi-participations, de prêts ou de garanties, ou d'autres instruments de partage des risques.

Investissement direct étranger (IDE): détention directe ou indirecte, par un investisseur établi dans une économie, d'au moins 10 % des droits de vote dans une entreprise située dans une autre économie.

«Made in China 2025» (MIC 2025): stratégie industrielle chinoise lancée en 2015, axée sur les biens à forte valeur ajoutée destinés à l'exportation et à la consommation intérieure.

Produit intérieur brut (PIB): indicateur standard de la richesse d'un pays correspondant à la valeur monétaire de l'ensemble des biens et des services produits par son économie (généralement pendant une année).

Protocole d'accord: accord conclu entre deux parties ou plus pour coopérer sur une question précise, sans conclure d'engagement juridique.

Stratégie d'investissement étatique de la Chine: politiques actuelles de la Chine soutenant les sociétés privées et les entreprises d'État et les encourageant financièrement à investir à l'étranger.

Équipe de la Cour

Le présent document d'analyse, intitulé «La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine», offre une vue d'ensemble de la stratégie d'investissement de la Chine et fait l'inventaire des défis que cette stratégie représente pour les institutions et les États membres de l'UE.

Il a été adopté par la Chambre V (Financement et administration de l'Union européenne), présidée par M. Tony Murphy, Membre de la Cour. L'analyse a été effectuée sous la responsabilité de M^{me} Annemie Turtelboom, Membre de la Cour, assistée de: M^{me} Florence Fornaroli, cheffe de cabinet, et M. Celil Ishik, attaché de cabinet; M. Alberto Gasperoni, manager principal et chef de mission; M. Jussi Bright, M. Thomas af Hällström, M^{me} Manja Ernst et M^{me} Lara Connaughton, auditeurs.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des conditions strictes de confinement, il n'a pas été possible de prendre l'équipe d'audit en photo.

DROITS D'AUTEUR
© Union européenne, 2020.

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est régie par la décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0). Cela signifie que vous pouvez en réutiliser le contenu à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications que vous avez apportées. Le réutilisateur a l'obligation de ne pas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'acquérir des droits supplémentaires si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables, comme par exemple sur des photos des agents de la Cour, ou contient des travaux de tiers. Lorsque l'autorisation a été obtenue, elle annule l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, vous pouvez être amené(e) à demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur.

Figure 4: © Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2018.

Figure 10, carte: © OpenStreetMap contributors sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 2.0 (CC BY-SA).

Les logiciels ou documents couverts par les droits de propriété industrielle tels que les brevets, les marques, les modèles déposés, les logos et les noms, sont exclus de la politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne et aucune licence ne vous est accordée à leur égard.

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1

Contact: eca.europa.eu/fr/Pages/ContactForm.aspx
Site web: eca.europa.eu
Twitter: @EUAuditors

COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE